INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

RÉGIONS

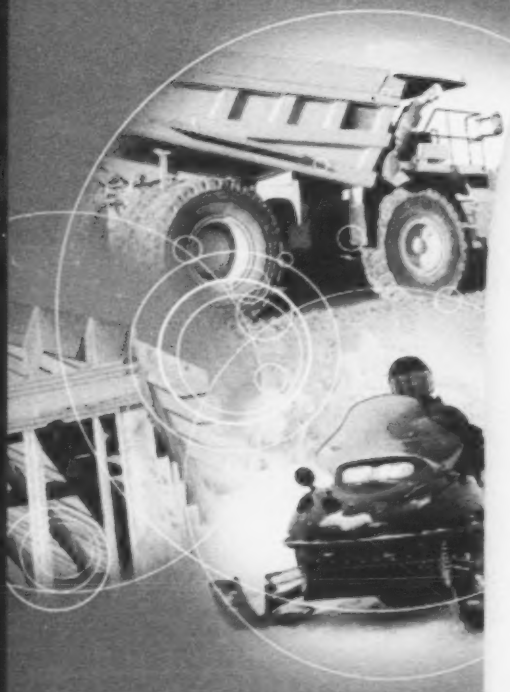

Bulletin statistique régional

Édition 2015

Abitibi-Témiscamingue

Québec

Équipe de rédaction :
Suzanne Asselin
Marianne Bernier
Anne Binette Charbonneau
Sophie Brehain
Stéphane Crespo
Marc-André Demers
Gaëtane Dubé
Jane-Hélène Gagnon
Hugo Johnston-Laberge
Stéphane Ladouceur
Christine Lessard
Louis Madore
Guillaume Marchand
Marie-Hélène Provençal
Stéphanie Uhde

Avec l'assistance technique de :
Maxime Keith
Virginie Lachance
Danielle Laplante
Danny Sanfaçon

Révision linguistique : Esther Frève

Sous la coordination de : Marie-Hélène Provençal

Sous la direction de : Pierre Cauchon

Nos coordonnées :
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Ste-Foy, 3e étage
Québec (Québec), G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2411
Sans frais : 1-800-463-4090
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : regions@stat.gouv.qc.ca
Visitez notre site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Le ***Bulletin statistique régional, édition 2015*** présente les statistiques les plus récentes au moment de sa publication. Pour des données actualisées, veuillez consulter le site Web de l'Institut à www.stat.gouv.qc.ca.

Crédits de la page frontispice :
© iStockphoto.com / Bill Noll / Shaun Lowe / Alexander Hafermann, photographes

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2015
ISSN 1715-6971 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Octobre 2015

Table des matières

Territoire et environnement 3
Aires protégées 3
Compte des terres 4

Démographie 8

Conditions de vie 11
Mesure du faible revenu 11
Revenu médian des familles 12

Marché du travail 14
Région administrative 14
MRC 16

Comptes économiques 18
Produit intérieur brut 18
Revenu disponible par habitant 21

Permis de bâtir 24

Mines 26

Santé 29

Éducation 30
Taux de diplomation aux études collégiales 30
Nombre de diplômés au baccalauréat 32

Science, technologie et innovation 35

Culture et communications 38

Concepts et définitions 40

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible	g	Gramme
...	N'ayant pas lieu de figurer	kg	Kilogramme
–	Néant ou zéro	t	Tonne métrique
—	Données infime	hl	Hectolitre
p	Donnée provisoire	n	Nombre
r	Donnée révisée	$	En dollars
e	Donnée estimée	k	En milliers
F	Donnée peu fiable	M	En millions
x	Donnée confidentielle	G	En milliards

1. Territoire et environnement

La région de l'Abitibi-Témiscamingue couvre une superficie en terre ferme de 57 349 km2. Elle est composée de cinq municipalités régionales de comté (MRC) géographiques[1] : Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest, Abitibi et La Vallée-de-l'Or, et regroupe 82 municipalités.

1.1 Aires protégées[2]

par Sophie Brehain, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable de l'Institut de la statistique du Québec en collaboration avec le Service des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Au 31 mars 2015, le réseau des aires protégées au Québec compte 4 323 milieux naturels qui répondent à la définition d'une aire protégée et répondent aux critères de protection développés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les aires protégées couvrent 152 776 km², ce qui représente 9,16 % de la superficie de la province.

Sur le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue se trouvent, en totalité ou en partie, 446 aires protégées. Elles couvrent 4 586 km², soit 7,1 % de la superficie totale de la région. La majorité de la superficie classée en aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue est constituée de 12 réserves de biodiversité projetées, contribuant à la protection de 1 828 km². Les plus importantes en superficie sont les réserves des marais du lac Parent (403 km²) et du lac Opasatica (245 km²). La région inclut une partie de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine (près de 850 km²), dont l'autre partie se retrouve dans la région de l'Outaouais. Elle compte deux réserves de biodiversité (627 km²) et deux parcs nationaux du Québec (521 km²). Plusieurs refuges biologiques (315) sont également situés en tout ou en partie en Abitibi-Témiscamingue, pour une superficie de 511 km². Par rapport à 2014, le nombre et la superficie des aires protégées ont augmenté, notamment par l'ajout d'une réserve aquatique projetée et de 31 nouveaux refuges biologiques, pour une superficie supplémentaire de 24 km².

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), *Registre des aires protégées au Québec*, mise à jour du 31 mars 2015.

1. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés amérindiennes et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.
2. Pour des précisions sur la définition des aires protégées voir la section Concepts et définitions à la fin de ce document.

1.2 Compte des terres

par Stéphanie Uhde et Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Cette section présente des données issues du projet de comptes des terres du Québec méridional de l'Institut de la statistique du Québec, dont le rapport sera diffusé en 2016[1]. Les comptes des terres estiment la superficie des terres par type de couverture terrestre (p. ex., surfaces artificielles, terres agricoles, milieux humides, forêts) et la superficie où se produisent les changements de couverture terrestre au cours d'une période de référence. Les données relatives à la région de l'Abitibi-Témiscamingue analysées dans cette section n'abordent pas les transformations de la couverture terrestre comme le feront les données complètes des comptes des terres, lorsqu'elles seront disponibles. Elles visent à fournir une description de l'état du territoire de la région, tel un instantané pris à la fin de la période de référence.

Les comptes des terres sont une composante du Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (Cadre central du SCEE). Le SCEE, ou comptes de l'environnement, forme un cadre statistique complet, détaillé et cohérent pour la mesure du capital naturel[2]. Il élargit le domaine de mesure du Système de comptabilité nationale (SCN) pour améliorer la connaissance de la dégradation du capital naturel et des interactions entre l'économie et l'environnement.

Aperçu du cadre méthodologique et précautions dans l'interprétation des données

Le cadre méthodologique des comptes des terres du Québec méridional a été élaboré sur la base d'une première proposition méthodologique testée lors de la réalisation d'un projet pilote pour la région administrative de Chaudière-Appalaches[3]. La méthodologie est en cours de révision afin d'obtenir les meilleures estimations possible des changements de couverture terrestre à partir des données de l'inventaire écoforestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Les comptes des terres sont des comptes d'actifs qui enregistrent le stock de terres au début et à la fin d'une période, ainsi que les changements dans le stock au cours de cette période. Dans le cas des comptes des terres du Québec méridional, ce stock est mesuré par la superficie en hectares des terres par type de couverture terrestre. Les comptes des terres du Québec méridional sont fondés sur un système d'information géographique (SIG) à partir des données des 3e et 4e inventaires écoforestiers. Dans cette section, seules les données relatives à la fin de la période de référence, soit celles du 4e inventaire, sont présentées.

Parce qu'elles couvrent tout le territoire du Québec méridional et qu'elles sont précises spatialement, ces données sont les meilleures disponibles pour constituer les comptes des terres du Québec méridional. Le cadre méthodologique des comptes des terres se base sur le respect des standards du SCEE, ainsi que sur les bonnes pratiques en matière de géomatique.

Limites géographiques du territoire d'étude et découpage administratif

Les limites géographiques du territoire d'étude sont définies au nord par la couverture géographique du 4e inventaire écoforestier, lorsqu'il sera achevé, dont la limite correspond approximativement au 51e parallèle, et à l'ouest, au sud et à l'est par le Système sur les découpages administratifs (SDA) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN). Les limites géographiques comprennent l'aire totale du territoire d'étude, qui équivaut au stock total de terres du Québec méridional. Les régions administratives du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du

1. UHDE et KEITH (à paraître).
2. *System of Environmental-Economic Accounting (SEEA) – Central Framework*. Pour de l'information en français au sujet des comptes de l'environnement, voir la version française du Cadre central, ainsi que UHDE et autres (2010).
3. UHDE et LEBLANC (2014).

Nord-du-Québec ne sont que partiellement couvertes par le territoire d'étude. Dans le cas de l'Abitibi-Témiscamingue, la région a été couverte à 99,8 %. Le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Saint-Laurent, qui sont considérés comme des eaux intérieures, font partie de l'aire totale du territoire et sont comptabilisés dans le stock de terres.

Années de référence

L'année de référence est déterminée par l'année des photos aériennes utilisées pour la réalisation du 4e inventaire écoforestier. Puisque l'inventaire écoforestier est effectué secteur par secteur sur plus d'une décennie, l'année de référence varie par secteur. De plus, les limites des secteurs (ou unités d'aménagement) ne correspondent pas au découpage administratif. Chaque région administrative comprend des prises de vue qui s'échelonnent sur plusieurs années. Pour chaque région, l'année de référence est la médiane des années de prise de vue représentées à l'intérieur de la région, pondérée selon la part de couverture de ces prises de vue à l'intérieur de la région. La médiane pondérée permet d'obtenir l'année la plus représentative des prises de vue par région. L'année de référence varie de 2002 à 2013 selon la région administrative. Pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, l'année de référence est 2005.

Classification de la couverture terrestre

La classification simplifiée de la couverture terrestre du Québec, qui découle de la classification complète de la couverture terrestre du Québec adaptée par l'ISQ à partir de la classification standard du SCEE[4], sert à traduire l'information des données écoforestières en un nombre réduit de classes de couverture. La définition des classes de couverture terrestre est fournie à la section *Concepts et définitions*, à la fin de ce bulletin.

Pour plus de précision sur la couverture des régions du Québec, veuillez consulter l'édition 2015 du *Panorama des régions* (p. 27 à 31).

Selon les données du 4e inventaire écoforestier, effectué en 2005 dans le cas de l'Abitibi-Témiscamingue, et la classification simplifiée de la couverture terrestre, 65,6 % du territoire de la région est constitué par des forêts à couvert fermé, incluant principalement des forêts mixtes, des forêts de conifères et, dans une moindre mesure, des forêts de feuillus (tableau 1.2.1 et carte 1.2.1).

Les milieux humides couvrent 20,2 % du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, dont 11,2 % de type boisé et 9,1 % de type herbacé ou arbustif.

En ce qui a trait aux terres agricoles, elles représentent 2,3 % de la superficie de la région, ce qui la classe au 12e rang de toutes les régions du Québec pour ce qui est de la part occupée par cette classe de couverture. En termes de superficie en hectares occupés par les terres agricoles, toutefois, la région se place au 6e rang, après la Montérégie, Chaudière-Appalaches, le Centre-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent et l'Estrie.

Selon les estimations, les surfaces artificielles, correspondant notamment aux zones urbanisées et industrielles[5], comptent pour 0,5 % du territoire de la région témiscabitibienne. Elle fait ainsi partie des sept régions québécoises où les surfaces artificielles occupent moins de 1 % de leur territoire.

Enfin, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 11,0 % du territoire est occupé par des plans et des cours d'eau.

4. UHDE et LEBLANC, 2014, p. 30-32.
5. Pour des précisions sur la définition des classes, voir la section Concepts et définitions, à la fin de ce bulletin, ainsi que UHDE et LEBLANC (2010).

Tableau 1.2.1

Superficie des terres par classe de couverture terrestre, Abitibi-Témiscamingue 2005, et ensemble du Québec méridional, 2002-2013

	Abitibi-Témiscamingue (2005)		Ensemble du Québec méridional (2002-2013)	
	ha	%	ha	%
Surfaces artificielles	31 981	0,5	681 930	1,2
Terres agricoles	147 598	2,3	2 516 616	4,5
Milieux humides boisés	720 314	11,2	3 174 298	5,7
Milieux humides herbacés ou arbustifs	584 733	9,1	3 135 063	5,6
Plans et cours d'eau intérieure	712 881	11,0	14 320 051	25,6
Forêts de conifères à couvert fermé	1 462 406	22,6	13 957 424	24,9
Forêts de feuillus à couvert fermé	827 930	12,8	5 991 789	10,7
Forêts mixtes à couvert fermé	1 947 053	30,2	11 957 206	21,3
Forêts à couvert ouvert	22 175	0,3	307 457	0,5
Total[1]	**6 457 069**	**100,0**	**56 041 817**	**100,0**

1. La superficie totale peut diverger de celle qui est présentée dans la section *Coup d'œil*, à la fin de ce bulletin, à cause de la méthodologie spécifique aux comptes des terres.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des cartes et des données écoforestières du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, février 2015; ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Système sur les découpages administratifs, janvier 2014; RapidEye, mosaïque d'images satellites (2010-2013).

Ce survol de la couverture terrestre des régions du Québec méridional et, plus spécifiquement, de l'Abitibi-Témiscamingue donne un avant-goût du projet de comptes des terres du Québec méridional de l'ISQ[6]. En plus de fournir une description détaillée de la couverture terrestre dans les régions à la fin de la période de référence, ce rapport procurera des données qui jetteront un éclairage inédit sur les changements environnementaux qui s'y produisent.

Références

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (février 2015). *Cartes et données écoforestières*.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (janvier 2014). *Système sur les découpages administratifs*.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (2010-2013). *Mosaïque d'images satellites RapidEye*.

UHDE, Stéphanie, et Maxime KEITH (à paraître). *Comptes des terres du Québec méridional*, Institut de la statistique du Québec.

UHDE, Stéphanie, et Hugo LEBLANC (2014). *Comptes des terres : région de Chaudière-Appalaches. Projet pilote* Institut de la statistique du Québec, 99 p.

UNITED NATIONS, EUROPEAN UNION, FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS, INTERNATIONAL MONETARY FUND, ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT et THE WORLD BANK (2014). *System of Environmental-Economic Accounting 2012 – Central Framework*, 346 p.

UHDE, Stéphanie, Guillaume MARCHAND, Sophie BREHAIN et Richard BARBEAU (2010). *Les comptes de l'environnement et l'approche par capitaux pour appuyer la mesure du développement durable au Québec*. Institut de la statistique du Québec, 52 p.

Informations complémentaires

Des explications détaillées et des données sur l'environnement sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

6. UHDE et KEITH (à paraître).

Couverture terrestre, selon le 4e inventaire écoforestier, Abitibi-Témiscamingue (2005)

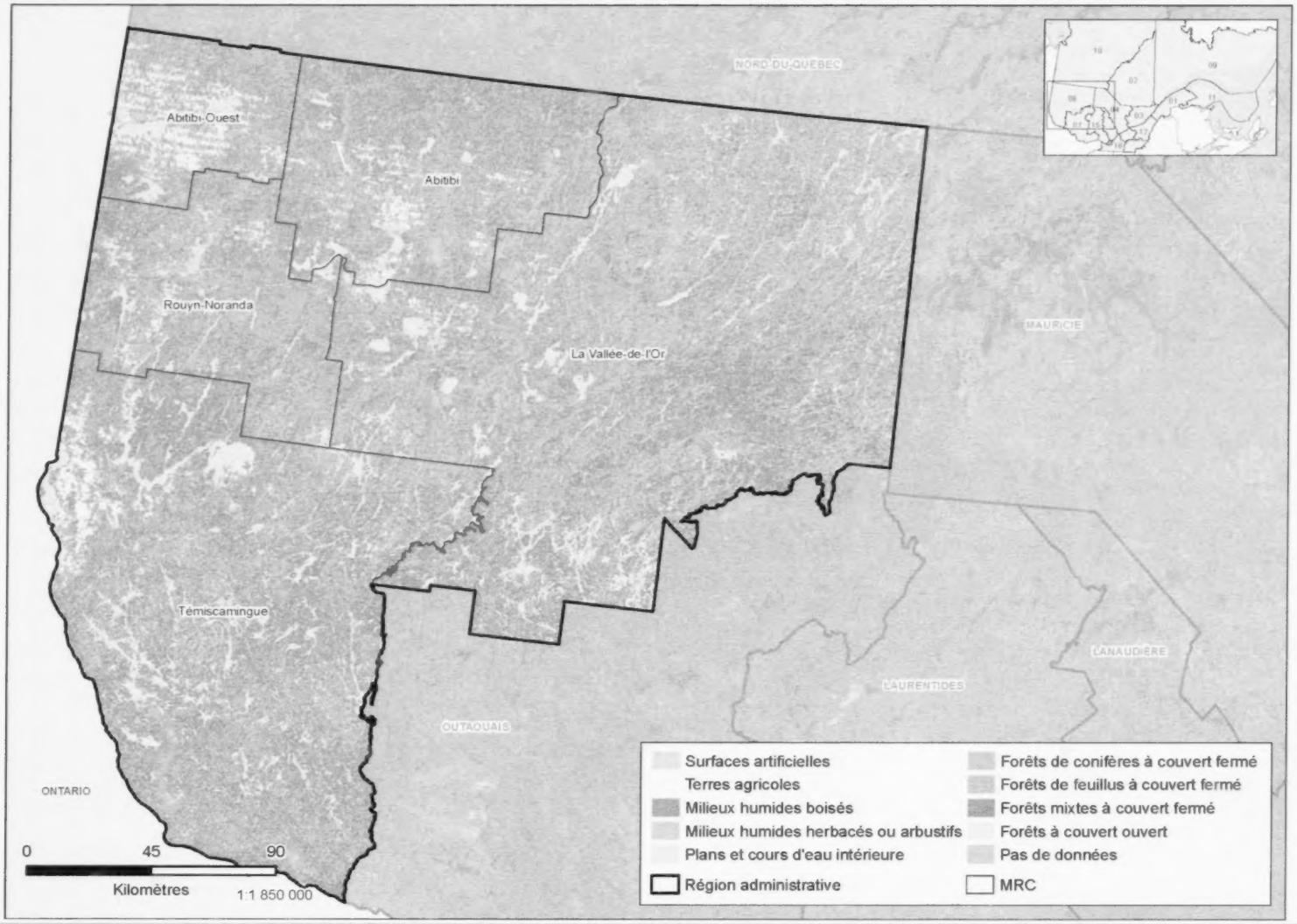

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des cartes et des données écoforestières du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, février 2015; ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Système sur les découpages administratifs, janvier 2014; mosaïque d'images satellites RapidEye (2010-2013).

2. Démographie

par Anne Binette Charbonneau, Direction des statistiques sociodémographiques

Évolution de la population

Selon les estimations provisoires, l'Abitibi-Témiscamingue comptait 147 900 habitants au 1er juillet 2014, soit 1,8 % de la population du Québec. Elle arrive au 14e rang des régions administratives pour ce qui est de la taille de sa population, derrière le Bas-Saint-Laurent et devant la Côte-Nord.

Environ 30 % de la population témiscabitibienne, soit 43 800 personnes, résident dans la MRC de La Vallée-de-l'Or en 2014. Rouyn-Noranda suit de près avec 28 %, puis viennent les MRC d'Abitibi (17 %) et d'Abitibi-Ouest (14 %). Témiscamingue est la MRC la moins populeuse, ses 16 300 habitants représentant 11 % de la population régionale.

Tableau 2.1

Population totale, taux d'accroissement annuel moyen et part de la population régionale, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2001-2014

	Population au 1er juillet				Taux d'accroissement annuel moyen[1]			Part	
	2001	2006	2011	2014p	2001-2006	2006-2011	2011-2014p	2001	2014p
	n				pour 1 000			%	
Témiscamingue	17 813	17 081	16 279	16 271	– 8,4	– 9,6	– 0,2	12,0	11,0
Rouyn-Noranda	40 323	40 264	41 439	41 926	– 0,3	5,8	3,9	27,1	28,4
Abitibi-Ouest	22 327	20 902	21 131	20 957	– 13,2	2,2	– 2,8	15,0	14,2
Abitibi	25 033	24 433	24 551	24 895	– 4,9	1,0	4,6	16,8	16,8
La Vallée-de-l'Or	43 068	42 207	43 283	43 819	– 4,0	5,0	4,1	29,0	29,6
Abitibi-Témiscamingue	**148 564**	**144 887**	**146 683**	**147 868**	**– 5,0**	**2,5**	**2,7**	**100,0**	**100,0**
Ensemble du Québec	**7 396 415**	**7 631 873**	**8 007 656**	**8 214 672**	**6,3**	**9,6**	**8,5**	...	...

1. Le taux d'accroissement est calculé par rapport à la population moyenne de la période.
Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er juillet 2014.

Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2015), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Selon les données provisoires, l'Abitibi-Témiscamingue a crû à un taux annuel moyen de 2,7 pour mille entre 2011 et 2014. Cette croissance demeure modeste en regard de celle de l'ensemble du Québec (8,5 pour mille), mais soulignons qu'il s'agit d'une des seules régions où la croissance n'a pas ralenti par rapport à la période 2006-2011. Par ailleurs, le maintien d'un taux d'accroissement faiblement positif représente une amélioration notable du bilan démographique de la région, qui a vu sa population décliner durant de nombreuses années. Entre 2001 et 2006, des pertes annuelles moyennes de – 5,0 pour mille ont été enregistrées. Malgré la reprise de la croissance au milieu des années 2000, le poids démographique de l'Abitibi-Témiscamingue au sein de la population québécoise a légèrement diminué; il est passé de 2,0 % en 2001 à 1,8 % en 2014.

Des cinq MRC de la région, trois ont vu leur population augmenter entre 2011 et 2014 selon les données provisoires. La MRC d'Abitibi arrive en tête, avec une croissance annuelle moyenne de 4,6 pour mille, suivie de La Vallée-de-l'Or et de Rouyn-Noranda (de l'ordre de 4 pour mille). Dans la MRC de Témiscamingue (– 0,2 pour mille), les effectifs sont pratiquement stables, ce qui correspond à une amélioration de son bilan démographique en regard du déclin non négligeable enregistré durant les années 2000. Abitibi-Ouest (– 2,8 pour mille) renoue pour sa part avec les pertes, après avoir connu un épisode de croissance entre 2006 et 2011.

Les estimations démographiques : prudence avec les données provisoires

Les estimations de 2011 à 2014 sont basées sur les comptes du Recensement de 2011 et ne sont pas définitives : elles feront l'objet d'une révision à la suite du Recensement de 2016. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution récente de la population. Pour plus d'information sur la révision des estimations, veuillez consulter l'édition 2014 du Panorama des régions du Québec (p. 15-16).

Structure par âge et par sexe

En Abitibi-Témiscamingue, le poids démographique des jeunes de moins de 20 ans (22,2 %) est plus élevé que la moyenne québécoise (20,9 %). Les personnes âgées de 65 ans et plus (16,3 %) sont au contraire un peu moins nombreuses, toutes proportions gardées, qu'à l'échelle du Québec (17,1 %). Le poids des 20-64 ans, que l'on peut considérer comme les personnes d'âge actif, est également un peu plus faible qu'au Québec (61,4 % contre 62,0 %). Au sein de ce groupe, la région compte toutefois davantage de 45-64 ans et moins de 20-44 ans que ce qu'on observe dans l'ensemble du Québec (données non illustrées). Ainsi, malgré une plus forte part de jeunes et une plus faible part d'aînés, l'âge médian – qui sépare la population en deux groupes égaux – de l'Abitibi-Témiscamingue (42,5 ans) est légèrement supérieur à celui du Québec (41,8 ans).

Tableau 2.2

Population par grand groupe d'âge et âge médian, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2014

	Groupe d'âge								Âge médian
	Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64	65 et plus	
	n				%				
Témiscamingue	16 271	3 620	9 661	2 990	100,0	22,2	59,4	18,4	45,5
Rouyn-Noranda	41 926	9 088	26 157	6 681	100,0	21,7	62,4	15,9	41,4
Abitibi-Ouest	20 957	4 523	12 503	3 931	100,0	21,6	59,7	18,8	45,5
Abitibi	24 895	5 641	15 270	3 984	100,0	22,7	61,3	16,0	42,0
La Vallée-de-l'Or	43 819	9 992	27 264	6 563	100,0	22,8	62,2	15,0	41,3
Abitibi-Témiscamingue	**147 868**	**32 864**	**90 855**	**24 149**	**100,0**	**22,2**	**61,4**	**16,3**	**42,5**
Ensemble du Québec	**8 214 672**	**1 716 773**	**5 091 980**	**1 405 919**	**100,0**	**20,9**	**62,0**	**17,1**	**41,8**

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2015), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les MRC de la région peuvent se diviser en deux groupes si l'on compare leur âge médian. D'une part, Témiscamingue et Abitibi-Ouest apparaissent plus âgées, avec un âge médian de 45,5 ans. Elles se distinguent des trois autres MRC par une proportion plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus (entre 18 % et 19 %) et une part moindre de 20-64 ans (un peu moins de 60 %). D'autre part, Rouyn-Noranda, Abitibi et La Vallée-de-l'Or présentent un âge médian qui se situe entre 41 et 42 ans, comparable à celui de l'ensemble du Québec. La Vallée-de-l'Or compte la plus faible part de personnes âgées de la région (15,0 %) et présente l'une des plus importantes proportions d'individus dits d'âge actif (62,2 %), avec Rouyn-Noranda (62,4 %). Soulignons également que toutes les MRC de la région comptent une part de jeunes de moins de 20 ans supérieure à la moyenne québécoise.

En fait de répartition par sexe, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, contrairement à ce qui s'observe dans l'ensemble du Québec. En 2014, on y compte 75 300 hommes contre 72 600 femmes. Bien qu'il naisse généralement plus de garçons que de filles, le rapport entre les sexes tend à s'inverser avec l'âge, principalement en raison de la surmortalité masculine. En Abitibi-Témiscamingue comme dans l'ensemble du Québec, on trouve ainsi plus d'hommes que de femmes chez les 0-19 ans et chez les 20-64 ans, tandis que les femmes sont plus nombreuses chez les 65 ans et plus. Il en est de même dans toutes les MRC de la région.

Tableau 2.3

Population selon le sexe et grand groupe d'âge, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2014

	Groupe d'âge							
	0-19		20-64		65 et plus		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	n							
Témiscamingue	1 840	1 780	4 970	4 691	1 418	1 572	8 228	8 043
Rouyn-Noranda	4 608	4 480	13 476	12 681	3 069	3 612	21 153	20 773
Abitibi-Ouest	2 324	2 199	6 552	5 951	1 867	2 064	10 743	10 214
Abitibi	2 876	2 765	7 897	7 373	1 891	2 093	12 664	12 231
La Vallée-de-l'Or	5 200	4 792	14 204	13 060	3 062	3 501	22 466	21 353
Abitibi-Témiscamingue	**16 848**	**16 016**	**47 039**	**43 756**	**11 307**	**12 842**	**75 254**	**72 614**
Ensemble du Québec	**876 663**	**840 110**	**2 577 389**	**2 514 591**	**627 117**	**778 802**	**4 081 169**	**4 133 503**

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.

Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2015), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3. Conditions de vie

par Stéphane Crespo, Direction des statistiques sociodémographiques

La présente section a été préparée à partir de tableaux sur les familles de recensement, dont la source est le Fichier des familles T1 (FFT1). Il s'agit de données fiscales fédérales, extraites des déclarations de revenus des particuliers. Plus particulièrement, le faible revenu est ici calculé d'après la Mesure du faible revenu (MFR) après impôt. Une famille est à faible revenu lors d'une année si son revenu ajusté après impôt est inférieur au seuil correspondant à la moitié du revenu médian ajusté après impôt de l'ensemble des familles et des personnes hors famille du Québec durant la même année.

3.1 Mesure du faible revenu

En 2012, la proportion des familles en situation de faible revenu est moins élevée dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (5,8 %) que dans l'ensemble du Québec (8,3 %). De 2008 à 2012, le taux de faible revenu après impôt des familles diminue dans la région (– 2,2 points), tandis qu'il diminue de 1,4 point dans l'ensemble du Québec. Par rapport à 2011 seulement, le taux est en diminution de 0,6 point, comparativement à une baisse de 0,5 point dans l'ensemble du Québec. C'est dans Témiscamingue que l'on trouve, en proportion, le plus de familles à faible revenu (8,1 %). À l'inverse, la MRC de Rouyn-Noranda affiche le taux de faible revenu le moins élevé de la région (4,5 %). Au cours de la période 2008-2012, le taux de faible revenu des familles est en diminution dans tous les territoires supralocaux de la région : Abitibi-Ouest (– 2,8 points), Témiscamingue (– 2,7 points), Abitibi (– 2,4 points), La Vallée-de-l'Or (– 2,1 points), Rouyn-Noranda (– 1,7 point).

Tableau 3.1.1

Taux de faible revenu de l'ensemble des familles, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Écart 2012-2008
	%					points de pourcentage
Témiscamingue	10,9	10,4	9,9	9,0	8,1	– 2,7
Rouyn-Noranda	6,2	6,0	5,5	4,7	4,5	– 1,7
Abitibi-Ouest	8,6	8,9	7,9	6,5	5,8	– 2,8
Abitibi	7,5	7,0	6,0	5,8	5,1	– 2,4
La Vallée-de-l'Or	8,7	8,9	8,0	7,4	6,6	– 2,1
Abitibi-Témiscamingue	**8,1**	**8,0**	**7,1**	**6,4**	**5,8**	**– 2,2**
Ensemble du Québec	**9,7**	**9,8**	**9,3**	**8,8**	**8,3**	**– 1,4**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

À l'instar des autres régions, le taux varie beaucoup selon le type de famille dans la présente région. En 2012, ce taux est 6,7 fois plus élevé pour les familles monoparentales (21,8 %) que pour les couples (3,3 %). Entre 2008 et 2012, le taux diminue de 6,1 points pour les familles monoparentales, comparativement à une baisse de 1,5 point pour les couples. C'est Témiscamingue qui affiche le taux de faible revenu des familles monoparentales le plus élevé de la région en 2012 (26,3 %). Mentionnons que le taux le plus bas pour ce type de famille revient à Abitibi (17,7 %).

Toujours en 2012, on dénombre dans la région 2 430 familles à faible revenu, dont 1 260 sont monoparentales. Aussi, le nombre d'enfants en situation de faible revenu passe de 3 980 en 2008 à 2 960 en 2012, soit une diminution de 25,6 %. Cette diminution est plus élevée que celle du nombre total d'enfants de la région (– 2,9 %).

Tableau 3.1.2

Taux de faible revenu selon le type de famille, Abitibi-Témiscamingue, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Écart 2012-2008
	%					points de pourcentage
Taux de faible revenu des familles	**8,1**	**8,0**	**7,1**	**6,4**	**5,8**	**– 2,2**
Famille comptant un couple	**4,7**	**4,7**	**4,1**	**3,6**	**3,3**	**– 1,5**
Sans enfants	5,2	5,1	4,3	3,8	3,5	– 1,8
Avec 1 enfant	4,0	4,1	3,7	3,4	3,2	– 0,8
Avec 2 enfants	3,0	3,3	2,8	2,2	1,8	– 1,3
Avec 3 enfants et plus	7,4	6,7	6,2	5,6	5,3	– 2,1
Famille monoparentale	**28,0**	**27,8**	**25,7**	**24,1**	**21,8**	**– 6,1**
Avec 1 enfant	24,3	24,1	21,8	21,1	18,9	– 5,3
Avec 2 enfants	29,9	30,2	28,0	25,2	22,8	– 7,1
Avec 3 enfants et plus	45,8	46,4	42,1	41,4	36,7	– 9,1

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3.2 Revenu médian des familles

De 2011 à 2012, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, exprimé en dollars constants[1], augmente de 3,1 % dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette augmentation est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (+ 1,2 %). Mentionnons que c'est la présente région administrative qui, avec la région de la Côte-Nord, affiche l'augmentation la plus élevée (+ 3,1 %). On constate que toutes les MRC de la région profitent d'une croissance réelle : Abitibi-Ouest (+ 5,1 %), Rouyn-Noranda (+ 3,5 %), Témiscamingue (+ 3,2 %), La Vallée-de-l'Or (+ 2,8 %), Abitibi (+ 2,5 %). Aussi, la région est en avance par rapport à l'ensemble du Québec puisque, selon les données de 2012, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles s'établit à 76 820 $, comparativement à 70 480 $ au Québec. En 2012, le revenu médian avant impôt est supérieur à celui de l'ensemble du Québec dans les territoires supralocaux suivants : Rouyn-Noranda (82 590 $), Abitibi-Ouest (71 320 $), Abitibi (76 290 $), La Vallée-de-l'Or (79 390 $).

Tableau 3.2.1

Revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2011-2012

	2011	2012	Variation 2012/2011
	$ constants de 2012		%
Témiscamingue	64 250	66 280	3,2
Rouyn-Noranda	79 832	82 590	3,5
Abitibi-Ouest	67 885	71 320	5,1
Abitibi	74 400	76 290	2,5
La Vallée-de-l'Or	77 198	79 390	2,8
Abitibi-Témiscamingue	**74 492**	**76 820**	**3,1**
Ensemble du Québec	**69 611**	**70 480**	**1,2**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

1. L'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble du Québec a été utilisé.

En 2012, les familles monoparentales ont un revenu médian après impôt (40 180 $) moins élevé que celui des familles comptant un couple (70 130 $). Enfin, de 2011 à 2012, le revenu médian des familles monoparentales s'est amélioré de 4,1 %. Quant aux familles comptant un couple, leur revenu s'est amélioré de 2,3 %.

Tableau 3.2.2

Revenu médian après impôt selon le type de famille, Abitibi-Témiscamingue, 2011-2012

	2011	2012	Variation 2012/2011
	$ constants de 2012		%
Famille comptant un couple	**68 569**	**70 130**	**2,3**
Sans enfants	53 528	54 860	2,5
Avec 1 enfant	79 128	81 440	2,9
Avec 2 enfants	88 951	91 640	3,0
Avec 3 enfants et plus	90 319	92 250	2,1
Famille monoparentale	**38 609**	**40 180**	**4,1**
Avec 1 enfant	37 741	39 260	4,0
Avec 2 enfants	40 182	42 260	5,2
Avec 3 enfants et plus	39 365	39 660	0,8

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Marché du travail

4.1 Région administrative

par Marc-André Demers, Direction des statistiques du travail et de la rémunération

Note méthodologique

Les données présentées dans cette section sont des estimations tirées de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada, et fondées sur un échantillon. Les estimations régionales sont sujettes à une plus grande variabilité que les tendances observées sur des territoires plus grands (provincial, national). En outre, les estimations se caractérisent également par une variabilité d'autant plus importante lorsqu'elles sont ventilées selon le sexe, l'âge, les industries, etc. Pour plus d'information, se référer à la publication *Information sur la population active*, section relative à la qualité des données (numéro au catalogue 71-001-X) de Statistique Canada.

Dans cette section, les périodes utilisées sont 2002-2004 et 2012-2014. Les moyennes de trois ans permettent de réduire de façon appréciable les coefficients de variation (CV). Des CV approximatifs ont été produits à partir du modèle élaboré par Statistique Canada dans son *Guide de l'Enquête sur la population active* (numéro au catalogue 71-543-G, section 7 : *Qualité des données*) pour les données de l'emploi selon le sexe, le groupe d'âge et le secteur d'activité. L'approche utilisée étant conservatrice, les CV calculés tendent toujours à être surestimés. Pour les autres données, les CV fournis par Statistique Canada ont été utilisés. Des tests statistiques ont été réalisés avec un niveau de confiance de 95 % afin de vérifier si les différences étaient significatives. Seules les variations statistiquement significatives sont présentées dans l'analyse.

Il est à noter que les données régionales de l'EPA portent sur le lieu de résidence des personnes en emploi et non pas sur le lieu de travail.

Les données de 2001 à 2014 de l'EPA ont fait l'objet d'une révision par Statistique Canada en janvier 2015. La révision comprend une mise à jour des estimations de l'EPA afin de rendre compte des estimations de population les plus récentes provenant notamment du recensement de 2011, une mise à jour des limites géographiques, des améliorations méthodologiques de l'imputation, ainsi qu'une mise à jour de la dessaisonalisation. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données révisées.

En 2012-2014, l'emploi en Abitibi-Témiscamingue s'établit en moyenne à 73 200. Il s'agit d'une hausse de 8 700 par rapport à 2002-2004. Entre le début et la fin de la période étudiée, le taux d'emploi croît de 4,8 points et se fixe à 61,2 %. En conséquence, la région, qui accusait un retard à ce chapitre par rapport à l'ensemble du Québec au début de la période, affiche à la fin de la période un niveau similaire.

De 2002-2004 à 2012-2014, l'emploi à temps plein (+ 13,6 %) et à temps partiel (+ 12,8 %) progressent à un rythme similaire[1]. De fait, la part de l'emploi à temps partiel reste stable; elle s'élève en moyenne à 18,0 % de 2012 à 2014.

La croissance de l'emploi au cours de la période étudiée s'observe en particulier chez les femmes (+ 5 100), chez les 30 ans et plus (+ 7 100) et dans le secteur des services (+ 6 200).

La population active augmente de 6 500 au cours de la période et s'élève en moyenne à 78 700 en 2012-2014. Quant au taux d'activité, il s'établit à 65,8 % à la fin de la période; il s'agit d'un taux statistiquement similaire à celui de l'ensemble du Québec (64,8 %). Du côté du taux de chômage, il se contracte de 3,6 points à 7,0 % en raison de la croissance plus rapide de l'emploi que de la population active.

1. Données non présentées.

Tableau 4.1.1

Caractéristiques du marché du travail, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2002-2004 et 2012-2014

	Abitibi-Témiscamingue			Ensemble du Québec	
	Moyenne 2002-2004	Moyenne 2012-2014	Écart 2002-2004 et 2012-2014	Moyenne 2002-2004	Moyenne 2012-2014
			k		
Population active	72,2	78,7	6,5 †	3 971,9	4 378,4
Emploi	64,5	73,2	8,7 †	3 623,0	4 042,1
Régime de travail					
Emploi à temps plein	52,8	60,0	7,2 †	2 963,1	3 256,3
Emploi à temps partiel	11,7	13,2	1,5 †	659,9	785,8
Groupe d'âge					
15-29 ans	15,9	17,5	1,6	939,3	981,7
30 ans et plus	48,6	55,7	7,1 †	2 683,7	3 060,5
Sexe					
Hommes	35,4	39,0	3,6	1 942,7	2 107,2
Femmes	29,1	34,2	5,1 †	1 680,3	1 934,9
Secteur d'activités					
Secteur des biens	19,4	21,9	2,5	924,7	872,9
Secteur des services	45,1	51,3	6,2 †	2 698,2	3 169,3
Chômeurs	7,7	5,5	– 2,2 †	3 623,0	4 042,1
	%		Variation (points de %)	%	
Taux d'activité	63,1	65,8	2,7	65,8 ††	64,8
Taux de chômage	10,6	7,0	– 3,6 †	8,8 ††	7,7
Taux d'emploi	56,4	61,2	4,8 †	60,0 ††	59,9
Part de l'emploi à temps partiel	18,2	18,0	– 0,2	18,2	19,4

† Différence statistiquement significative au seuil de 5 %.
†† Variation significative au seuil de 5 % entre la région et l'ensemble du Québec.
Source: Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4.2 MRC

par Stéphane Ladouceur, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Nombre de travailleurs

Selon les données provisoires, le nombre de travailleurs de 25-64 ans s'élève à 61 114 en Abitibi-Témiscamingue en 2013, en hausse de 0,2 % par rapport à l'année précédente. À l'échelle des territoires supralocaux, la situation du marché du travail évolue de façon contrastée. Des cinq MRC que compte la région, trois connaissent une hausse du nombre de travailleurs, à savoir Abitibi-Ouest (+ 0,2 %), Rouyn-Noranda (+ 0,5 %) et Abitibi (+ 0,6 %). En revanche, le nombre de travailleurs est en baisse dans La Vallée-de-l'Or (– 0,2 %), tandis qu'il fait du surplace dans le Témiscamingue. Notons que le recul dans la MRC de La Vallée-de-L'Or touche exclusivement les hommes.

Taux de travailleurs

En ce qui a trait au taux de travailleurs, il croît légèrement dans toutes les MRC de la région, à l'exception du Témiscamingue où il stagne. Pour une huitième année consécutive, Rouyn-Noranda présente le taux de travailleurs le plus élevé de l'Abitibi-Témiscamingue, soit 78,0 %. Elle est immédiatement suivie à ce chapitre par Abitibi (77,7 %) et de La-Vallée-de-l'Or (77,2 %), seuls autres territoires supralocaux de la région à afficher un taux de travailleurs supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec (76,2 %). À l'opposé, le taux de travailleurs le plus faible est enregistré dans la MRC d'Abitibi-Ouest (73,2 %).

Par ailleurs, le taux de travailleurs des hommes demeure supérieur à celui des femmes dans l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est dans Abitibi-Ouest que l'écart est le plus prononcé entre le taux de travailleurs des femmes et celui des hommes, soit une différence de 10,5 points de pourcentage à l'avantage de ces derniers. L'écart le plus faible est observé dans le Témiscamingue (5,8 points). Depuis 2005, les disparités entre les sexes au chapitre du taux de travailleurs tendent à s'estomper dans l'ensemble des territoires supralocaux de la région.

Revenu d'emploi médian

En Abitibi-Témiscamingue, le revenu d'emploi médian des travailleurs de 25-64 ans s'est accru en 2013 de 3,0 % pour s'établir à 43 044 $. Tous les territoires supralocaux profitent de cette croissance, bien qu'à des degrés divers. La hausse la plus forte est notée dans la MRC d'Abitibi (+ 4,3 %), tandis que la plus faible est relevée dans Rouyn-Noranda (+ 2,2 %).

En 2013, la MRC de La Vallée-de-l'Or continue de se maintenir en tête dans la région avec un revenu d'emploi médian des travailleurs de 44 960 $, suivie immédiatement par celle de Rouyn-Noranda (44 510 $). À l'autre bout du spectre, la MRC du Témiscamingue (39 470 $) demeure celle qui présente le revenu d'emploi médian le plus faible.

Dans tous les territoires supralocaux de la région, le revenu d'emploi médian des hommes est supérieur à celui des femmes. C'est dans Abitibi-Ouest que la différence entre les sexes est la plus élevée. Dans cette MRC, les femmes gagnent 47,8 %[1] de moins que les hommes. Les écarts sont également élevés dans les territoires supralocaux de La Vallée-de-l'Or (45,8 %) et d'Abitibi (41,0 %). C'est dans la MRC du Témiscamingue (35,4 %) que la différence de rémunération entre les sexes est la moins prononcée.

1. L'écart entre les sexes est défini ici comme la différence entre le revenu d'emploi médian des hommes et celui des femmes, divisée par le revenu d'emploi médian des hommes. Il est exprimé en pourcentage.

Tableau 4.2.1

Nombre, taux et revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC[1] de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2012 et 2013

MRC	Nombre de travailleurs			Taux de travailleurs			Revenu d'emploi médian		
	2012	2013[p]	Variation 2013/2012	2012	2013[p]	Écart 2013/2012	2012	2013[p]	Variation 2013/2012
	n		%	%		Points de pourcentage	$		%
Témiscamingue	6 498	6 495	– 0,0	73,8	73,8	0,0	38 198	39 470	3,3
Hommes	3 502	3 485	– 0,5	76,7	76,6	– 0,1	46 200	47 394	2,6
Femmes	2 996	3 010	0,5	70,5	70,8	0,3	28 652	30 600	6,8
Rouyn-Noranda	17 573	17 660	0,5	77,6	78,0	0,4	43 540	44 510	2,2
Hommes	9 440	9 450	0,1	81,5	81,4	– 0,1	56 584	57 393	1,4
Femmes	8 133	8 210	0,9	73,6	74,3	0,7	33 824	34 699	2,6
Abitibi-Ouest	8 160	8 178	0,2	72,4	73,2	0,8	39 751	40 991	3,1
Hommes	4 551	4 538	– 0,3	77,5	78,2	0,7	52 304	55 017	5,2
Femmes	3 609	3 640	0,9	66,8	67,7	0,9	26 986	28 735	6,5
Abitibi	10 433	10 497	0,6	77,3	77,7	0,4	40 118	41 825	4,3
Hommes	5 555	5 616	1,1	80,4	81,0	0,6	51 621	53 557	3,7
Femmes	4 878	4 881	0,1	74,0	74,4	0,4	30 454	31 615	3,8
La Vallée-de-l'Or	18 326	18 284	– 0,2	77,1	77,2	0,1	43 636	44 960	3,0
Hommes	9 973	9 929	– 0,4	81,4	81,2	– 0,2	57 854	59 692	3,2
Femmes	8 353	8 355	0,0	72,5	72,9	0,4	31 522	32 372	2,7
Abitibi-Témiscamingue	**60 990**	**61 114**	**0,2**	**76,2**	**76,6**	**0,4**	**41 795**	**43 044**	**3,0**
Hommes	33 021	33 018	– 0,0	80,2	80,3	0,1	54 148	55 843	3,1
Femmes	27 969	28 096	0,5	72,1	72,6	0,5	31 136	32 275	3,7
Ensemble du Québec	**3 291 535**	**3 318 744**	**0,8**	**75,8**	**76,2**	**0,4**	**39 117**	**40 221**	**2,8**
Hommes	1 705 230	1 718 214	0,8	78,4	78,6	0,2	45 000	46 024	2,3
Femmes	1 586 305	1 600 530	0,9	73,2	73,7	0,5	34 077	35 107	3,0

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013. .

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

5. Comptes économiques

5.1 Produit intérieur brut

par Marianne Bernier, Direction des statistiques économiques

En 2013, le PIB de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue se chiffre à 7,0 G$, ce qui occupe 2,1 % du PIB de l'ensemble du Québec. Relativement aux autres régions du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue se place au quatorzième rang, soit entre la Côte-Nord (2,2 %) et le Bas-Saint-Laurent (2,0 %).

La région croît de 0,8 %, soit un taux qui se situe entre celui des deux autres régions minières du Québec : la Côte-Nord (– 3,0 %) et le Nord-du-Québec (+ 4,9 %). Le PIB du Québec augmente, quant à lui, de 1,2 %. L'Abitibi-Témiscamingue a profité de l'expansion du secteur minier, ce qui porte son taux de croissance annuel moyen des six dernières années à 4,8 %, soit nettement devant celui du Québec (+ 2,8 %).

Produit intérieur brut par industrie

La répartition de l'économie régionale entre le secteur des biens (46,2 %) et celui des services (53,8 %) est la plus égale parmi les régions du Québec. Dans l'ensemble des régions administratives, la répartition est plutôt de 27,5 % et de 72,5 %, ce qui s'explique par des différences plus grandes entre les secteurs agricoles et manufacturiers entre les régions. En Abitibi-Témiscamingue, c'est l'industrie de l'extraction minière, de l'exploitation pétrolière et gazière qui pèse sur le secteur des biens. Sa part dans le PIB régional atteint 19,5 %, soit treize fois plus que sa part dans l'économie québécoise (1,5 %). En cette année 2013, le secteur des biens augmente de 0,6 %, tandis que celui des services enregistre une hausse de 1,0 %.

Les industries de la foresterie et de l'exploitation forestière (+ 24,6 %) et de l'extraction minière, pétrolière et de gazière (+ 6,0 %), deux bases économiques de la région, connaissent des hausses en 2013. Cette dernière reprend le pas de la croissance à la suite d'une chute de 22,3 % en 2012, ce qui engendre une hausse annuelle moyenne de 8,7 % au cours des six dernières années. L'industrie de la construction et celle de la fabrication voient leur production diminuer respectivement de 12,1 % et de 4,5 %. En particulier, la fabrication de produits en bois, qui constitue une base économique, diminue de 5,4 % en 2013.

Le groupe de la finance, des assurances et des services immobiliers et l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale qui occupent la plus grande place dans le PIB de l'Abitibi-Témiscamingue enregistrent des augmentations de 2,9 % et de 1,9 %. Les services professionnels, scientifiques, techniques continuent sur leur lancée en 2013 (+ 1,7 %) et atteignent un taux de croissance annuel moyen au cours des six dernières années de 11,5 %. En ce qui concerne les bases économiques de la région, on observe tant des hausses dans l'hébergement et les services de restauration (+ 6,3 %) et les services d'enseignement (+ 0,5 %) qu'une baisse dans le commerce de détail (– 0,3 %). De leur côté, le commerce de gros et l'industrie du transport et de l'entreposage accusent également une baisse de leur production, respectivement de 5,3 % et de 2,4 %.

Tableau 5.1.1

Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie, Capitale-Nationale, 2007, 2012 et 2013

	2007r	2012er	2013e	Part de l'industrie en 2013	Taux de croissance annuel moyen 2013/2007	Variation 2013/2012
	k$			%		
Ensemble des industries	**5 252 967**	**6 895 220**	**6 950 792**	**100,0**	**4,8**	**0,8**
Secteur de production de biens	**2 296 988**	**3 193 301**	**3 211 643**	**46,2**	**5,7**	**0,6**
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	215 841	x	x	...	...	...
Cultures agricoles et élevage	x	40 444	36 735	0,5	...	– 9,2
Foresterie et exploitation forestière	148 349	189 256	235 866	3,4	8,0	24,6
Pêche, chasse et piégeage	x	x	x	...	...	...
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	22 626	x	x	...	...	...
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	823 375	1 280 442	1 356 784	19,5	8,7	6,0
Services publics	x	x	x	...	...	...
Construction	x	754 460	662 890	9,5	...	– 12,1
Fabrication	631 763	550 940	525 951	7,6	– 3,0	– 4,5
Fabrication d'aliments	32 795	x	x	...	...	...
Fabrication de boissons et de produits du tabac	x	x	x	...	...	...
Usines de textiles et de produits textiles	x	x	x	...	...	...
Fabrication de vêtements et de produits en cuir et de produits analogues	x	x	x	...	...	...
Fabrication de produits en bois	130 892	85 678	81 089	1,2	– 7,7	– 5,4
Fabrication du papier	x	x	x	...	...	...
Impression et activités connexes de soutien	x	7 517	6 896	...	...	...
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	x	1 006	907	0,0	...	– 9,8
Fabrication de produits chimiques	9 703	x	x	...	...	...
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	x	8 169	8 762	...	...	...
Fabrication de produits minéraux non métalliques	x	x	x	...	...	...
Première transformation des métaux	x	x	x	...	...	...
Fabrication de produits métalliques	x	31 176	27 831	0,4	...	– 10,4
Fabrication de machines	x	45 911	46 478	...	...	...
Fabrication de produits informatiques et électroniques	x	4 165	4 205	0,1	...	1,0
Fabrication de matériel, appareils et composants électriques	x	x	x	...	...	...
Fabrication de matériel de transport	x	x	x	...	...	...
Fabrication de meubles et de produits connexes	x	15 013	14 418	0,2	...	– 4,0
Activités diverses de fabrication	x	7 178	6 358	0,1	...	– 11,4
Secteur des services	**2 955 979**	**3 701 919**	**3 739 149**	**53,8**	**4,0**	**1,0**
Commerce de gros	188 716	248 008	234 776	3,4	3,7	– 5,3
Commerce de détail	300 845	364 550	363 586	5,2	3,2	– 0,3
Transport et entreposage	250 152	264 750	258 320	3,7	0,5	– 2,4
Industrie de l'information et industrie culturelle	122 373	136 228	135 825	2,0	1,8	– 0,3
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location à bail et gestion de sociétés et d'entreprises	489 446	647 181	666 095	9,6	5,3	2,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	171 273	322 894	328 411	4,7	11,5	1,7
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	x	148 759	146 861	2,1	...	– 1,3
Services d'enseignement	375 139	419 394	421 543	6,1	2,0	0,5
Soins de santé et assistance sociale	479 122	515 162	525 086	7,6	1,5	1,9
Arts,spectacles et loisirs	16 679	18 149	19 189	0,3	2,4	5,7
Hébergement et services de restauration	96 706	136 451	145 034	2,1	7,0	6,3
Autres services, sauf les administrations publiques	79 138	111 705	115 289	1,7	6,5	3,2
Administrations publiques	x	368 688	379 134	5,5	...	2,8

Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec; Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

Produit intérieur brut par habitant

Le PIB par habitant est un indicateur souvent utilisé pour faciliter les comparaisons entre les régions quant à l'importance de la production dans un territoire donné. Le PIB par habitant s'élève à 47 050 $ en 2013 en Abitibi-Témiscamingue, soit le quatrième plus grand montant au Québec. Bien que nettement moindre que celui des deux autres régions minières (Côte Nord : 76 807 $ et Nord-du-Québec : 77 773 $), ce montant place la région au quatrième rang, après Montréal (59 202 $). Cela s'explique entre autres par le secteur minier qui emploie des travailleurs non-résidents qui ne sont pas comptabilisés dans le PIB par habitant. À titre indicatif, le PIB par habitant dans l'ensemble du Québec se chiffre à 41 322 $, ce qui constitue une hausse de 0,4 % relativement à l'année dernière.

Figure 5.1.1

Produit intérieur brut par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2013

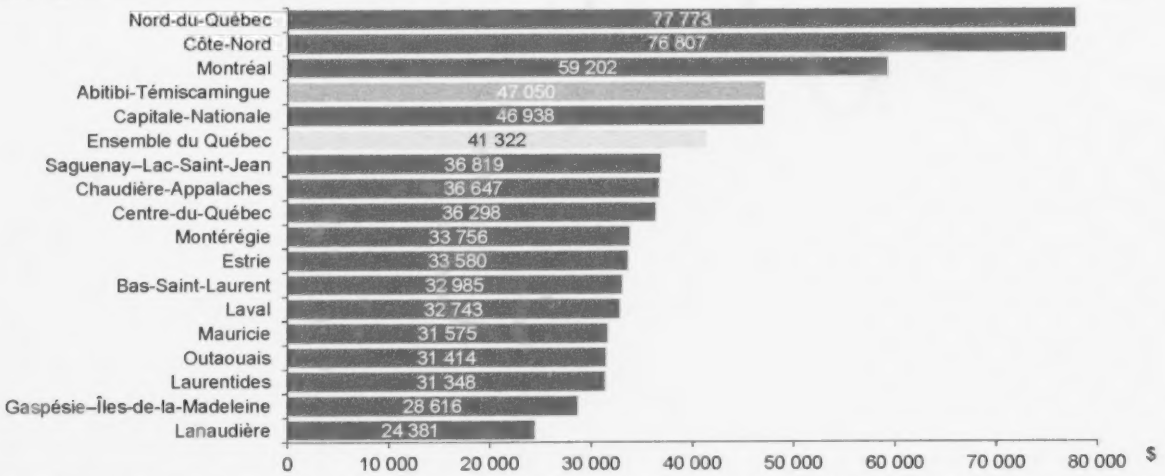

Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec, Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

5.2 Revenu disponible par habitant

par Stéphane Ladouceur, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Après avoir connu une accélération au tournant des années 2010 due à l'essor des activités minières, la croissance du revenu disponible par habitant en Abitibi-Témiscamingue semble connaître un certain essoufflement. En effet, après avoir enregistré systématiquement des augmentations de 4,0 % ou plus par année entre 2010 et 2012, la région riche en ressources minérales affiche une hausse inférieure à 0,9 %, soit un rythme de croissance plus lent qu'au Québec. C'est la première fois depuis 2006 que l'Abitibi-Témiscamingue enregistre un taux de croissance en deçà de celui observé dans la province. Le ralentissement est attribuable, en bonne partie, à une augmentation plus lente de la rémunération des salariés et du revenu mixte net.

Tableau 5.2.1

Composantes du revenu disponible par habitant, Abitibi-Témiscamingue, 2009-2013

	2009[r]	2010[r]	2011[r]	2012[r]	2013[p]
	$/hab.				
Abitibi-Témiscamingue					
Rémunération des salariés	21 444	23 183	25 035	26 859	27 020
Revenu mixte net	2 203	2 346	2 404	2 475	2 497
Revenu agricole net	27	41	44	54	35
Revenu non agricole net	1 359	1 440	1 406	1 404	1 314
Revenu des loyers des ménages	817	865	955	1 017	1 148
Revenu net de la propriété	1 797	1 787	2 250	1 953	2 069
Égal :					
Revenu primaire	**25 443**	**27 316**	**29 690**	**31 288**	**31 586**
Plus :					
Transferts courants reçus	**6 009**	**5 890**	**5 938**	**6 114**	**6 226**
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	44	47	56	50	51
Des administrations publiques	5 958	5 836	5 877	6 058	6 169
Administration fédérale	2 767	2 630	2 641	2 670	2 687
Allocations familiales et prestations fiscales pour enfant	296	300	296	288	288
Prestation universelle pour la garde d'enfants	77	79	80	81	81
Prestations d'assurance-emploi	953	774	723	683	644
Prestations de la sécurité de la vieillesse	1 152	1 171	1 234	1 309	1 361
Transferts divers et autres	288	306	309	310	313
Administration provinciale	1 889	1 870	1 864	1 960	1 997
Indemnisations des accidentés du travail	510	493	498	490	499
Prestations d'assurance parentale	204	208	213	225	232
Aide sociale	383	370	350	340	341
Transferts divers	792	799	804	905	926
Administrations autochtones	65	68	61	46	46
Régime de rentes du Québec et Régime de pensions du Canada	1 237	1 269	1 311	1 382	1 439
Des non-résidents	7	6	6	6	6
Moins:					
Transferts courants payés	**7 524**	**8 245**	**9 027**	**9 621**	**9 814**
Aux institutions sans but lucratif au service des ménages	159	170	202	180	182
Aux administrations publiques	7 353	8 063	8 814	9 429	9 620
Impôts directs des particuliers	4 639	5 068	5 705	6 100	6 171
Cotisations aux régimes d'assurance sociale	2 135	2 372	2 468	2 672	2 761
Autres transferts courants aux administrations publiques	579	623	640	657	688
Aux non-résidents	12	12	11	12	12
Égal :					
Revenu disponible	**23 928**	**24 961**	**26 601**	**27 781**	**27 997**

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Avec un revenu disponible de 27 997 $ par habitant en 2013, l'Abitibi-Témiscamingue se classe au troisième rang parmi les régions administratives, tout juste devant la Capitale-Nationale (27 954 $), mais derrière la Montérégie (28 115 $). Au Québec, le revenu disponible par habitant s'établit à 26 774 $ en 2013, soit exactement 1 223 $ de moins qu'en Abitibi-Témiscamingue. C'est seulement depuis 2010 que la région affiche un revenu disponible par habitant supérieur à celui de la province.

L'avance de la région s'explique, entre autres, par la rémunération des salariés, principale composante du revenu disponible, qui est nettement plus élevée en Abitibi-Témiscamingue que dans l'ensemble du Québec. Le poids du secteur minier et les salaires particulièrement élevés versés par cette industrie ont certainement contribué à tirer vers le haut le salaire moyen de la région.

Transferts gouvernementaux

Les transferts en provenance des administrations publiques, deuxième composante en importance, sont également plus élevés en Abitibi-Témiscamingue. En 2013, les différents paliers de gouvernement ont versé plus de 6 169 $ en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables dans la région comparativement à 5 767 $ par habitant dans l'ensemble du Québec. L'Abitibi-Témiscamingue reçoit davantage en transferts gouvernementaux, car ses résidents ont davantage recours aux prestations d'assurance-emploi comparativement à ceux de l'ensemble du Québec. Notons également que les indemnisations versées aux accidentés du travail sont particulièrement importantes dans la région.

Figure 5.2.1

Transferts gouvernementaux par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2013

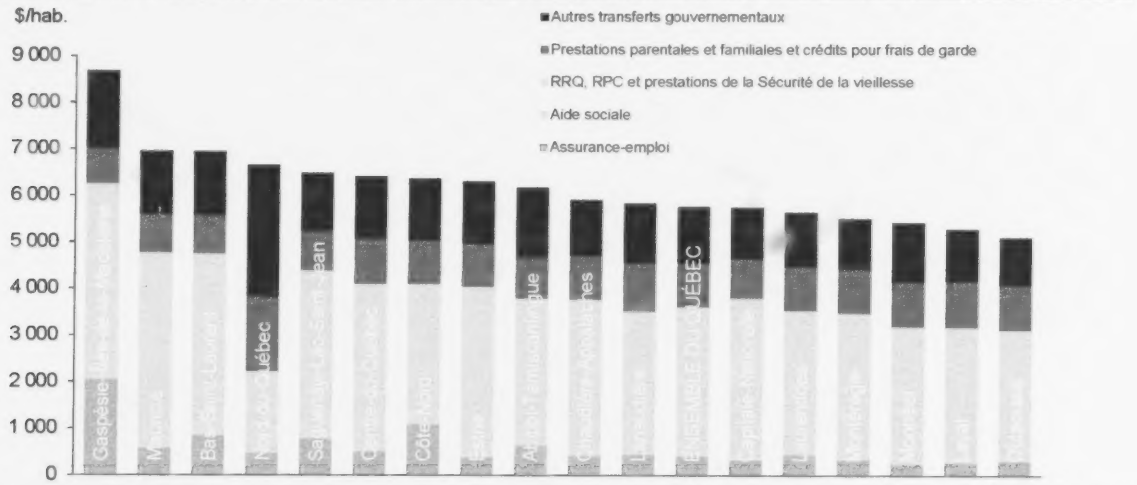

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Évolution du revenu disponible dans les MRC

Selon les données provisoires de 2013, le revenu disponible par habitant croît en regard de 2012 dans l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, à l'exception de La Vallée-de-l'Or où il recule de 0,6 %, en raison notamment de la baisse marquée du revenu net de la propriété et de la croissance anémique de la rémunération des salariés. La MRC d'Abitibi (+ 2,5 %) se distingue en enregistrant la plus forte croissance de la région, stimulée par l'accroissement important du revenu net de la propriété et du revenu des loyers des ménages. Cette dernière MRC (28 144 $) continue d'ailleurs d'afficher un revenu disponible par habitant largement supérieur à celui du Québec (26 744 $), à l'instar de La Vallée-de-l'Or (29 221 $) et de Rouyn-Noranda (29 262 $).

En revanche, le Témiscamingue (24 716 $) et l'Abitibi-Ouest (25 308 $) sont les deux seules MRC à présenter un niveau de revenu en deçà de celui de la province.

Par ailleurs, les résidents des MRC du Témiscamingue et d'Abitibi-Ouest sont ceux qui reçoivent le plus en transferts des administrations publiques. En 2013, ils ont reçu plus de 6 500 $ par habitant en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables. Les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Régime des rentes du Québec (RRQ) ainsi que les prestations d'assurance-emploi sont les principaux transferts dans ces deux territoires supralocaux. À l'opposé, c'est à Rouyn-Noranda (5 958 $) que les transferts gouvernementaux par habitant sont les plus bas.

Tableau 5.2.2

Revenu disponible par habitant, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2009-2013

	2009[r]	2010[r]	2011[r]	2012[r]	2013[p]	Variation 2013/2012	Taux de croissance annuel moyen 2013/2009
	$/hab.					%	
Témiscamingue	21 532	22 088	23 442	24 526	24 716	0,8	3,5
Rouyn-Noranda	25 297	26 468	28 680	28 970	29 262	1,0	3,7
Abitibi-Ouest	21 056	21 855	23 211	25 004	25 308	1,2	4,7
Abitibi	23 843	24 789	26 070	27 447	28 144	2,5	4,2
La Vallée-de-l'Or	25 001	26 234	27 754	29 395	29 221	– 0,6	4,0
Abitibi-Témiscamingue	**23 928**	**24 961**	**26 601**	**27 781**	**27 997**	**0,8**	**4,0**
Ensemble du Québec	**24 638**	**24 914**	**25 668**	**26 539**	**26 774**	**0,9**	**2,1**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

6. Permis de bâtir

par Guillaume Marchand, Direction des statistiques économiques

La valeur des permis de bâtir délivrés par les municipalités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue atteint 235,7 M$ en 2014, en baisse de 15,9 % par rapport à 2013. La décroissance s'observe dans le secteur résidentiel (– 20,3 %), industriel (– 33,6 %) et institutionnel (– 43,3 %), alors que le secteur commercial est en croissance (+ 37,1 %).

Figure 6.1

Valeur des permis de bâtir résidentiels, Abitibi-Témiscamingue, 1998 à 2014

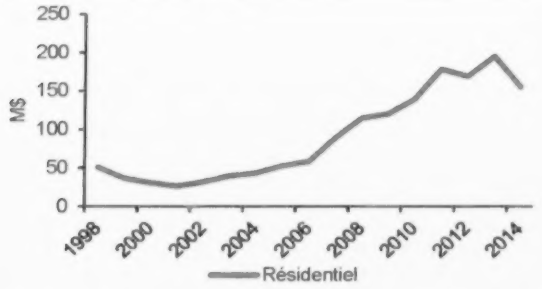

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

Figure 6.2

Valeur des permis de bâtir non résidentiels selon le type de construction, Abitibi-Témiscamingue, 1998 à 2014

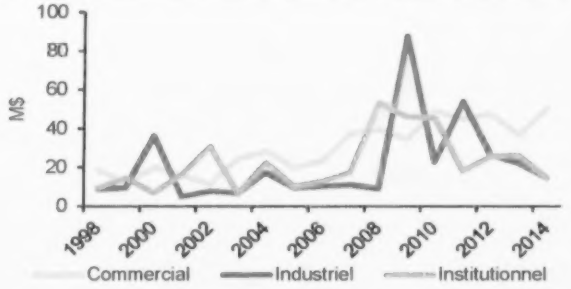

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

Avec 235,7 M$ en 2014, la valeur des permis de bâtir de la région de l'Abitibi-Témiscamingue se situe en dessous de la moyenne 2010-2013 (275,3 M$). Il faut remonter à 2008 pour trouver une valeur plus faible. Cette situation s'explique principalement par les baisses observées dans le secteur commercial de la MRC d'Abitibi-Ouest (252 k$ en 2014, moyenne 2010-2013 : 3,7 M$) et plus particulièrement de la municipalité de La Sarre (11 k$ en 2014, moyenne 2010-2013 : 3,5 M$). Aussi, des baisses sont notées dans le secteur résidentiel de la MRC de La Vallée-de-l'Or (41,4 M$ en 2014, moyenne 2010-2013 : 61,1 M$), et plus particulièrement de la municipalité de Val-d'Or (36,0 M$ en 2014, moyenne 2010-2013 : 52,1 M$), dans le secteur industriel des MRC de La Vallée-de-l'Or (3,7 M$ en 2014, moyenne 2010-2013 : 22,4 M$) et de Rouyn-Noranda (3,5 M$ en 2014, moyenne 2010-2013 : 6,0 M$) et dans le secteur institutionnel de la MRC de Rouyn-Noranda (1,4 M$ en 2014, moyenne 2010-2013 : 13,6 M$).

Tableau 6.2.1

Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2014

	Résidentiel		Commercial		Industriel		Institutionnel	
	k$	Moyenne 2010-2013	k$	Moyenne 2010-2013	k$	Moyenne 2010-2013	k$	Moyenne 2010-2013
Témiscamingue**	5 042	3 812	2 675	1 554	211	593	1 106	1 448
Rouyn-Noranda	61 157	65 689	16 736	17 833	3 497	5 952	1 351	13 574
Abitibi-Ouest*	8 963	10 424	252	3 706	218	277	1 331	2 209
Abitibi*	39 008	29 466	12 631	2 976	7 114	2 092	2 424	2 096
La Vallée-de-l'Or*	41 374	61 104	18 253	18 513	3 684	22 413	8 651	9 576
Abitibi-Témiscamingue*	**155 544**	**170 494**	**50 547**	**44 581**	**14 724**	**31 326**	**14 863**	**28 903**
Ensemble du Québec	**8 743 984**	**9 791 856**	**2 751 448**	**3 113 789**	**1 113 199**	**1 035 110**	**3 422 268**	**1 458 752**

* La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente entre 50 % et 90 % de la population totale du territoire donné.

** La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente moins de 50 % de la population totale du territoire donné.

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Nombre d'unités de logement

Les municipalités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont autorisé la création de 555 nouveaux logements en 2014, comparativement à 934 en 2013 (– 40,6 %). Les MRC de Rouyn-Noranda, de La Vallée-de-l'Or et d'Abitibi sont les plus importantes émettrices de permis de la région avec 214, 165 et 141 logements en 2014, respectivement. Dans la MRC d'Abitibi, le nombre de nouveaux logements autorisés par la municipalité d'Amos, soit 99 unités, se situe au-dessus de la moyenne 2010-2013 qui est de 72. À l'inverse, la municipalité de La Sarre, dans la MRC de l'Abitibi-Ouest, voit le nombre de nouveaux logements chuter en 2014 (10 logements), après une année record en 2013 avec 77 logements. Le scénario est le même pour la MRC de Rouyn-Noranda qui a octroyé 214 permis pour la création de logements en 2014 comparativement aux 466 émis en 2013.

Tableau 6.2.2

Nombre d'unités de logement, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2010-2014

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010-2013
			n			
Témiscamingue**	9	11	12	15	13	12
Rouyn-Noranda	253	152	247	466	214	280
Abitibi-Ouest*	23	30	40	88	22	45
Abitibi*	82	97	191	126	141	124
La Vallée-de-l'Or*	224	561	146	239	165	293
Abitibi-Témiscamingue*	**591**	**851**	**636**	**934**	**555**	**753**
Ensemble du Québec	**53 579**	**53 890**	**51 262**	**42 493**	**41 300**	**50 306**

* La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente entre 50 % et 90 % de la population totale du territoire donné.

** La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente moins de 50 % de la population totale du territoire donné.

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Informations statistiques complémentaires

Des données détaillées sur la valeur des permis de bâtir pour le Québec et les régions administratives sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

7. Mines

par Hugo Johnston-Laberge et Louis Madore, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Les données de 2013 présentées dans ce document sont finales, tandis que celles de 2014 sont de nature provisoire. Par ailleurs, les données d'investissement pour 2015 représentent des intentions d'investissement exprimées par les compagnies minières et les données de livraisons minérales pour 2015 sont des prévisions exprimées par les exploitants miniers. La valeur de ces livraisons est estimée en fonction des prix des métaux de 2014 ou selon les évaluations fournies par les producteurs miniers.

L'Abitibi-Témiscamingue est une région importante pour l'investissement minier, la production minérale et le nombre d'employés du secteur minier. Historiquement, la région est surtout reconnue pour ses mines d'or. En 2014, dix mines d'or étaient en exploitation : Lapa, Goldex, Mouska, Lac Herbin, Beaufor, Canadian Malartic, Elder, Westwood, Monique et la mine LaRonde, qui produit également du zinc, du cuivre et de l'argent. L'usine de traitement aurifère Camflo (Mines Richmont) et la fonderie Horne (Glencore Canada Corporation) sont également en activité dans la région. L'usine Camflo traite le minerai aurifère provenant principalement des mines Beaufor et Monique en plus d'avoir obtenu, en 2015, une entente pour le traitement à forfait du minerai de la mine Elder. La fonderie Horne traite pour sa part du concentré de cuivre et des matières recyclables renfermant du cuivre afin de produire des anodes de cuivre. La mine Québec Lithium a également brièvement été en exploitation au cours de la dernière année.

Faits saillants

Après 23 années d'existence, la mine Mouska de Corporation IAMGOLD a cessé ses opérations au cours du mois d'avril 2014[1]. La compagnie a également annoncé que la mine d'or et de cuivre Westwood est entrée en production commerciale le 1er juillet 2014[2]. La mine a une durée de vie estimée à 19 ans[3].

En juin 2014, Agnico Eagle et Yamana ont chacune acquis une participation de 50 % dans la propriété de la mine Canadian Malartic de Corporation minière Osisko et créé une société en nom collectif, Canadian Malartic GP. Cette société détient et exploite la mine Canadian Malartic par l'entremise d'un comité de gestion mixte[4]. La mine exploitée depuis 2011 est actuellement une des plus grandes mines d'or en exploitation au Canada.

Toujours en juin, la compagnie Mines Richmont a annoncé la fin des opérations à son dépôt-satellite Zone W de la mine Beaufor. Officiellement en production commerciale depuis octobre 2013, les activités minières dans la Zone W auront eu cours sur une période de neuf mois[5]. Dans la prochaine année, la production à la mine Beaufor proviendra essentiellement de la Zone M (en profondeur) ainsi que de la Zone 350 (près de la surface)[6]. Mines Richemont a par ailleurs mis fin à ses opérations à sa mine Monique en janvier 2015. Cette mine avait démarré ses opérations en 2013.

En mars 2015, la compagnie QMX Gold Corporation a cessé l'extraction du minerai à sa mine Lac Herbin, comme annoncé en 2013. Tout le minerai a été transporté à la surface, et la compagnie prévoit terminer l'usinage du minerai à la fin du troisième trimestre de 2015[7].

1. « Rapport annuel 2013 », Corporation IAMGOLD, 2014.
2. « IAMGOLD annonce le début de la production commerciale de sa mine Westwood », Corporation IAMGOLD, 31 juillet 2014.
3. « IAMGOLD dépose un rapport de ressources minérales de son projet Westwood confirmant les ressources et le commencement de la production au début de 2013 », Corporation IAMGOLD, 13 août 2012.
4. « Agnico Eagle et Yamana Gold concluent l'acquisition de la Corporation Minière Osisko et de la mine Canadian Malartic », Mines Agnico Eagle, 16 juin 2014.
5. « Mines Richmont annonce des revenus et des liquidités records provenant des opérations au deuxième trimestre de 2014 », Mines Richmont inc., 5 août 2014.
6. « Mines Richmont présente ses objectifs 2015 et ses plans de développement qui transformeront la mine Island Gold », Mines Richmont, 15 janvier 2015.
7. « QMX finalise les opérations à la mine du Lac Herbin et prolonge le contrat d'usinage à forfait », QMX Gold Corporation, 19 mars 2015.

La mine Québec Lithium de RB Energy située à La Corne a fermé ses portes au cours du mois d'octobre 2014. Après avoir arrêté puis redémarré sa production au printemps, pour ensuite annoncer la future mise en production commerciale pour le troisième trimestre de 2014, la compagnie s'est finalement mise sous la protection des tribunaux en raison de sa situation financière[8].

Investissement minier

En 2014, l'Abitibi-Témiscamingue est la deuxième région en importance au Québec, après le Nord-du-Québec, pour l'investissement minier avec 781 M$, soit 24,4 % du total québécois (figure 7.1). Ce montant représente une baisse de 6,4 % par rapport à 2013, une diminution de 53 M$. Les investissements miniers de l'ensemble du Québec s'élèvent à 3,2 G$, un repli de 30,1 % par rapport à 2013.

Production minérale

La région, avec des livraisons minérales de 1 687 M$ en 2014, occupe le troisième rang parmi les régions administratives du Québec, et ces livraisons représentent 19,3 % du total québécois (8,7 G$). Les livraisons minérales de la région ont augmenté de 6,2 % (+ 98 M$) par rapport à 2013, tandis que celles de l'ensemble de la province affichent une augmentation (+ 8,1 %). La principale substance exploitée de la région demeure l'or (1 558 M$), qui accapare 92,3 % des livraisons minérales de la région. Les livraisons d'or de la région ont augmenté de 10,1 % (+ 143 M$) par rapport à 2013. Celles-ci représentent 83,7 % de toutes les livraisons d'or du Québec en 2014.

Selon les prévisions des producteurs miniers de la région pour 2015, les livraisons d'or devraient augmenter de 7,6 % et atteindre 1 676 M$, et les livraisons minérales totales, 1 783 M$ (+ 5,7 %). Ces sommes constitueraient de nouveaux sommets historiques pour l'Abitibi-Témiscamingue. Les livraisons minérales totales de la région prévues pour 2015 représenteraient 21,4 % du total québécois. Selon les prévisions exprimées par les compagnies minières, la valeur des livraisons minérales pour l'ensemble du Québec devrait s'établir à 8,3 G$ en 2015, en baisse de 4,6 % par rapport à l'année précédente.

Figure 7.1

Répartition de l'investissement minier, régions administratives, 2014

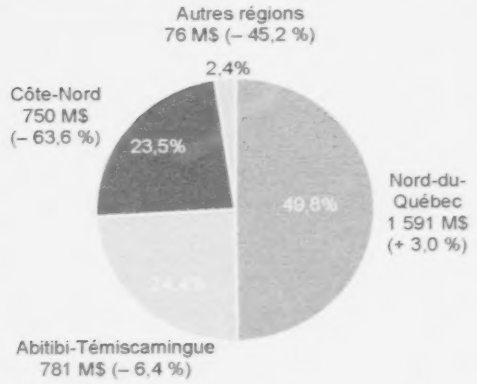

Ensemble du Québec 2014 : 3 198 M$ (– 30,1 %)

(+ – %) : Variation par rapport à 2013

Source : Institut de la statistique du Québec, *Relevé préliminaire et annuel des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement des complexes miniers.*

Figure 7.2

Répartition des livraisons minérales, régions administratives, 2014

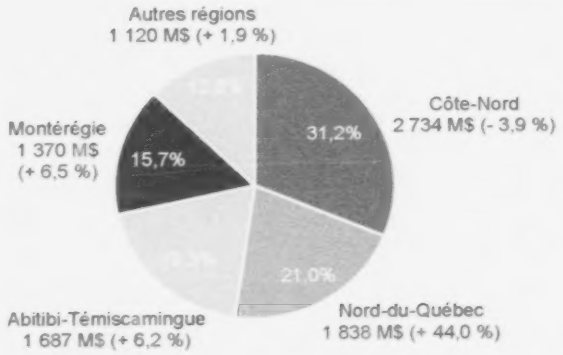

Ensemble du Québec 2014 : 8 748 M$ (+ 8,1 %)

(+ – %) : Variation par rapport à 2013

Source : Institut de la statistique du Québec, *Recensement préliminaire et annuel des mines, des carrières et des sablières.*

8. « RB Energy Provides Update », RB Energy inc., 8 octobre 2014.

Main-d'œuvre[9]

L'Abitibi-Témiscamingue (3 515 emplois en 2014) se situe au deuxième rang des régions administratives pour l'emploi minier derrière la Côte-Nord (3 627 emplois). Les emplois de la région représentent 20,4 % des 17 189 emplois miniers au Québec. L'Abitibi-Témiscamingue affiche une baisse de 5,8 % (– 217 emplois) par rapport à 2013. L'emploi minier pour l'ensemble du Québec enregistre pour sa part une diminution de 4,1 %, soit 732 emplois. Les mines d'or sont responsables de 79,0 % (2 777 emplois) de tous les emplois de la région.

Le salaire annuel moyen des travailleurs du secteur minier de l'ensemble du Québec s'élève à 99 569 $ en 2014, tandis que celui des employés de l'Abitibi-Témiscamingue est de 100 801 $. Seuls les employés du secteur minier de la Côte-Nord (129 464 $) et du Nord-du-Québec (115 824 $) affichent des salaires annuels moyens plus élevés. Enfin, la somme des salaires versés par l'industrie minière en Abitibi-Témiscamingue s'élève à 354 M$ en 2014, une baisse de 39 M$ par rapport à 2013. Cette somme s'élève à plus de 1,7 G$ pour l'ensemble du Québec, une diminution de 23 M$ par rapport à 2013.

Tableau 7.1

Emploi et salaire annuel moyen, régions administratives et ensemble du Québec, 2013-2014

	Emploi[1]			Salaire annuel moyen		
	2013	2014	Variation 2014/2013	2013	2014	Variation 2014/2013
	n		%	$		%
Côte-Nord	3 798	3 627	-4,5	125 852	129 464	2,9
Abitibi-Témiscamingue	3 732	3 515	-5,8	105 438	100 801	-4,4
Montérégie	3 320	2 956	-11,0	79 385	87 926	10,8
Nord-du-Québec	2 596	2 885	11,1	118 729	115 824	-2,4
Autres régions	3 980	3 711	-6,8	64 377	69 598	8,1
Ensemble du Québec[2]	**17 921**	**17 189**	**-4,1**	**96 800**	**99 569**	**2,9**

1. En personne-année.
2. Inclut le forage au diamant pour l'ensemble du Québec. À l'enquête préliminaire, le forage carottier n'est pas enquêté. Les données proviennent du Recensement 2013.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières*.

9. Le nombre d'emplois et les salaires moyens du secteur minier portent sur les employés des mines, carrières, sablières, compagnies de forage carottier et usines de première transformation des métaux et minéraux actives au Québec. Ces données n'incluent pas les employés des compagnies d'exploration ni ceux des mines en développement n'ayant déclaré aucune livraison au cours de l'année 2014. Le nombre d'emplois est estimé en fonction des heures payées déclarées par chacun des répondants. Pour des raisons statistiques, chaque emploi équivaut à un employé à temps plein, dont les heures payées déclarées se situent entre 40 h et 60 h par semaine. En raison des arrondissements, certains emplois peuvent cependant correspondre à moins de 40 h/semaine.

8. Santé

par Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Le découpage géographique utilisé dans cette section est celui des régions sociosanitaires, telles qu'elles ont été délimitées officiellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux au printemps 2005. Par ailleurs, l'analyse dans cette section présente un portrait statistique de l'offre de services dans le système de santé du Québec en s'appuyant sur les données relatives au personnel de la santé.

En 2013, dans la région sociosanitaire de l'Abitibi-Témiscamingue, le nombre de médecins s'établit à 364, soit une augmentation de 4,0 % par rapport à 2012, poursuivant ainsi une croissance amorcée en 2010. Au Québec, le nombre de médecins s'est accru de 2,5 % entre 2012 et 2013, ce qui porte l'effectif à 18 455. Depuis 2009, l'accroissement du nombre de médecins dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (+ 13,4 %) s'explique principalement par une hausse du nombre de spécialistes (+ 15,4 %), mais aussi du nombre d'omnipraticiens (+ 11,9 %). Au Québec, les spécialistes (+ 12,6 %) plus que les omnipraticiens (+ 8,4 %) ont participé à l'augmentation du nombre de médecins (+ 10,6 %).

Pour ce qui est du personnel infirmier, la région de l'Abitibi-Témiscamingue est desservie, en 2013-2014, par un effectif de 2 239 personnes travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux, ce qui représente une augmentation de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance touche essentiellement les infirmières cliniciennes et praticiennes (+ 8,1 %) et les infirmières auxiliaires (+ 7,8 %). Les autres catégories de personnel infirmier sont, soit en recul (– 2,7 % chez les infirmières), soit stables (0,0 % chez les préposées aux bénéficiaires).

Tableau 8.1

Personnel de la santé, région sociosanitaire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2009 (2009-2010) à 2013 (2013-2014)

	Unité	2009	2010	2011	2012	2013
Médecins[1]	**n**	**321**	**327**	**335**	**350**	**364**
Omnipraticiens	n	185	185	190	201	207
Ensemble des spécialistes	n	136	142	145	149	157
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	2,20	2,24	2,28	2,38	2,46
Dentistes[1]	**n**	**44**	**40**	**41**	**43**	..
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	0,30	0,27	0,28	0,29	..

		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Personnel infirmier[3,4]	**n**	**2 100**	**2 161**	**2 183**	**2 204**	**2 239**
Infirmières	n	790	786	751	742	722
Infirmières cliniciennes et praticiennes	n	254	259	305	321	347
Infirmières auxiliaires	n	303	329	353	374	403
Préposées aux bénéficiaires	n	753	787	774	767	767
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	14,41	14,78	14,88	14,96	15,16

Note : Bien que regroupant une grande majorité de femmes, les données sur les infirmières, les infirmières cliniciennes et praticiennes, les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires incluent également les hommes.

1. Dans les statistiques, seuls les médecins et les dentistes (incluant les spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale) ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.
2. Calculé pour l'ensemble du personnel concerné par rapport à la population au 1er juillet de chaque année financière. Pour plusieurs raisons, les ratios médecins/population par région ne doivent pas être interprétés comme des indicateurs d'accès aux services médicaux. Parmi ces raisons, la principale tient au fait que les populations de plusieurs régions reçoivent une partie importante des services qui leur sont fournis de médecins d'une région autre que celle dans laquelle résident ces populations. C'est le cas notamment des populations des régions situées en périphérie des grands centres de Montréal et de Québec.
3. Les données sont présentées sur la base des années financières (du 1er avril au 31 mars). L'effectif du réseau de la santé et des services sociaux comprend uniquement certaines catégories du personnel infirmier : les infirmières, les infirmières cliniciennes et praticiennes, les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires.
4. Nombre de personnes travaillant dans le réseau au 31 mars de l'année. Les personnes occupant plus d'un emploi au 31 mars sont comptabilisées une seule fois, en priorisant selon le statut (d'abord temps complet régulier, puis temps partiel régulier et ensuite temps partiel occasionnel), et, pour un même statut, selon l'équivalent temps complet (ETC) (MSSS, 2013).

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2015; Régie de l'assurance maladie du Québec, 2015.

9. Éducation

9.1 Taux de diplomation aux études collégiales

par Sophie Brehain, Institut de la statistique du Québec (Direction des statistiques sectorielles et du développement durable) et Jane-Hélène Gagnon, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Direction générale de l'enseignement collégial)

Le taux de diplomation aux études collégiales présente les taux d'obtention cumulés des diplômes d'études collégiales (DEC) et des attestations d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial étaient à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC et dans un établissement d'enseignement collégial de la région. Le taux est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial[1]. Seule la première sanction des études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. La présente analyse porte sur les cinq dernières cohortes pour lesquelles les données sont disponibles, soit celles des nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2004 à 2008.

Le taux de diplomation aux études collégiales des 959 étudiants nouvellement inscrits à l'ordre d'enseignement collégial à l'automne de 2008 dans l'ensemble des établissements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est de 61,7 %. Ce taux est relativement semblable à celui de la cohorte précédente. Les étudiants des établissements de l'Abitibi-Témiscamingue affichent un taux de diplomation aux études collégiales plus faible que celui de l'ensemble du Québec sauf pour la cohorte 2004. Au Québec, sur les 57 275 nouveaux inscrits au collégial à l'automne de 2008, 64,0 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Ce résultat est le plus bas observé pour la période. En effet, le taux de diplomation aux études collégiales de l'ensemble du Québec oscille entre 65,8 % (2005) et 64,0 % (2008).

Tout comme à l'échelle provinciale, le taux de diplomation des étudiantes inscrites pour la première fois au collégial dans un établissement d'enseignement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est systématiquement plus élevé que celui des hommes. L'écart le plus important est constaté pour la cohorte de l'automne 2006 où il s'élève à 13,6 points de pourcentage. Les dernières données disponibles montrent un écart de 5,1 points de pourcentage, avec un taux de diplomation auprès des étudiantes de 63,8 % contre 58,7 % chez les étudiants de la cohorte de 2008. Il s'agit d'un des écarts les plus faibles de la province.

Des 498 nouveaux inscrits au collégial dans un DEC de type préuniversitaire à l'automne 2008, 69,3 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Le taux de diplomation auprès des 326 nouveaux inscrits au collégial dans un programme de DEC technique à la même année est plus faible, soit 60,4 %. Pour chaque cohorte, le nombre de nouveaux inscrits au collégial dans un cheminement en accueil ou transition est beaucoup moins important (135 inscrits à l'automne 2008) que celui dans les programmes de DEC préuniversitaire ou technique. Ces étudiants sont également ceux qui connaissent les taux de diplomation les plus bas comparativement aux étudiants inscrits dans les deux autres types de programmes de DEC (37,0 % pour la cohorte de 2008). Pour les étudiants inscrits dans cette région dans un DEC technique et dans un cheminement en accueil ou transition, les taux de diplomation des femmes peuvent être plus faibles que ceux des hommes, contrairement à la tendance observée pour l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, parmi les étudiants n'ayant pas obtenu de diplôme d'études collégiales ni d'attestation d'études collégiales, un certain pourcentage obtient un diplôme d'études professionnelles (DEP) au cours de cette même période de deux ans après la durée prévue des études collégiales du programme de DEC initial. Chez la cohorte des nouveaux inscrits au collégial à l'automne 2008, dans les établissements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 7,6 % des étudiants obtiennent un DEP. La prise en compte du pourcentage d'étudiants ayant obtenu un DEC ou une AEC (61,7 %) ainsi que ceux ayant obtenu un DEP (7,6 %) porte à 69,3 % le pourcentage d'étudiants de la cohorte qui ont obtenu une qualification. À l'échelle de l'ensemble du

1. Soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition.

Québec, ce taux global de qualification des étudiants de la cohorte de 2008 est de 70,2 % (64,0 % ayant obtenu un DEC ou une AEC et 6,2 %, un DEP).

Tableau 9.1.1

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC et AEC) enregistrés deux ans après la durée prévue des études collégiales selon le type de programme de DEC à la première inscription au collégial et selon le sexe, Abitibi-Témiscamingue, cohortes de nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2004 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
			%		
Préuniversitaire	**73,0**	**66,3**	**70,1**	**69,3**	**69,3**
Hommes	64,6	55,9	60,6	58,5	64,7
Femmes	77,6	73,2	77,1	77,2	72,0
Technique	**62,6**	**55,4**	**65,3**	**57,5**	**60,4**
Hommes	63,6	58,9	62,0	62,3	61,2
Femmes	61,8	52,7	67,3	54,1	59,9
Accueil ou transition	**48,3**	**45,3**	**39,8**	**35,0**	**37,0**
Hommes	61,3	36,6	35,3	28,6	37,7
Femmes	34,5	60,9	44,7	40,7	36,4
Ensemble des programmes	**67,5**	**60,9**	**65,1**	**61,4**	**61,7**
Hommes	**63,9**	**54,2**	**57,2**	**55,9**	**58,7**
Femmes	**69,9**	**65,8**	**70,8**	**65,5**	**63,8**

Note : À partir de l'automne 2004 sont exclues les personnes possédant déjà une qualification qui s'inscrivent au collégial à la demande d'un ordre professionnel afin de satisfaire aux exigences de l'obtention ou du recouvrement du droit de pratique au Québec.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

9.2 Nombre de diplômés au baccalauréat

par Suzanne Asselin, Direction des statistiques sociodémographiques

Note méthodologique

Le nombre de diplômés au baccalauréat au Québec provient des données administratives du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les bacheliers correspondent aux nouveaux titulaires d'un diplôme d'études universitaires du baccalauréat ayant obtenu leur diplôme au cours de l'année mentionnée. Les bacheliers du baccalauréat professionnel (médecine, art dentaire, etc.) sont inclus dans cet univers. Les bacheliers sont classés selon la région administrative de résidence déclarée au moment de leur dernière inscription en formation générale des jeunes (FGJ). En raison de cette approche, la couverture du nombre de bacheliers n'est pas complète, ainsi on attribue une région à près de huit bacheliers sur dix.

Les domaines d'études au baccalauréat se répartissent en quatre catégories : sciences de la santé, sciences pures et appliquées, sciences sociales et humaines et études plurisectorielles. Toutefois, si la personne cumule plus d'un domaine pendant sa formation, le domaine d'études est indéterminé. Précisons que cette dernière catégorie n'est pas présentée dans le tableau, mais elle est incluse dans le total.

Enfin, certaines révisions mineures ont été apportées aux données antérieures. Par conséquent, les données historiques présentées dans cette section prévalent sur celles diffusées dans l'édition 2014. Pour obtenir de plus amples précisions sur la source de données et ses limites et pour consulter l'analyse comparative du nombre de diplômés au baccalauréat entre les régions, se référer au chapitre Éducation dans le *Panorama des régions du Québec, Édition 2015*.

Évolution du nombre de nouveaux bacheliers

En 2012, parmi les 25 776 nouveaux diplômés du baccalauréat au Québec, 458 bacheliers proviennent de la région de l'Abitibi-Témiscamingue (tableau 9.2.1). Au cours de la période 2008 à 2012, la région de l'Abitibi-Témiscamingue voit le nombre de bacheliers se réduire à un taux annuel moyen de 3,7 % (passant de 532 à 458), alors qu'au Québec l'effectif est resté à un niveau semblable. Sur une base annuelle, le nombre de diplômés fluctue comme on le constate dans la plupart des régions. En comparaison de la baisse observée au Québec de 2011 à 2012 (– 2,9 %), dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la réduction du nombre de nouveaux titulaires du baccalauréat est plus accentuée (– 10,4 %).

Tableau 9.2.1

Nombre de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ) et selon le sexe, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011	Taux de croissance annuel moyen 2012/2008	Part de diplômés en 2012
	n					%		
Abitibi-Témiscamingue	**532**	**564**	**557**	**511**	**458**	**– 10,4**	**– 3,7**	**100,0**
Hommes	165	189	179	168	135	– 19,6	– 4,9	29,5
Femmes	367	375	378	343	323	– 5,8	– 3,1	70,5
Ensemble du Québec	**25 808**	**25 927**	**26 123**	**26 558**	**25 776**	**– 2,9**	**0,0**	**100,0**
Hommes	9 934	9 852	9 740	10 134	9 802	– 3,3	– 0,3	38,0
Femmes	15 874	16 075	16 383	16 424	15 974	– 2,7	0,2	62,0

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.
Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

La majorité des nouveaux diplômés sont des femmes, une tendance déjà observée depuis quelques années dans l'ensemble des régions du Québec. Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la proportion de nouveaux titulaires féminins d'un baccalauréat en 2012 est de 70,5 %. Sur toute la période observée, cette proportion est demeurée supérieure à celle du Québec (62,0 % en 2012). À la fin de la période en 2012, la région de l'Abitibi-Témiscamingue enregistre une diminution du nombre de femmes diplômées, l'effectif féminin passe de 367 en 2008 à 323, alors que celui-ci est pratiquement équivalent à 2008 au Québec. Tout comme au Québec, l'année 2012 génère une décroissance des diplômées dans la région (– 5,8 %), mais de façon plus prononcée qu'au Québec (– 2,7 %).

Les domaines d'études au baccalauréat

Peu importe la région, parmi tous les domaines d'études, le plus populaire chez les bacheliers est le domaine des sciences sociales et humaines. Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, cette proportion de diplômés surpasse celle du Québec (en 2012, 69,4 % c. 65,4 %) (tableau 9.2.2). Par contre, le deuxième domaine d'études varie selon la région en fonction de la représentativité des hommes et des femmes : en 2012, chez les deux sexes confondus, les diplômés des sciences de la santé constituent le second groupe (14,4 % c. 12,8 % au Québec), à la différence de l'ensemble du Québec représenté par le domaine des sciences pures et appliquées.

Tableau 9.2.2

Proportion de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ), le sexe et le domaine d'études, Abitibi-Témiscamingue, 2008-2012

	Domaine d'études				Total
	Sciences de la santé	Sciences pures et appliquées	Sciences sociales et humaines	Études plurisectorielles	
	%				n
Les deux sexes					
2008	12,2	18,6	65,6	3,6	532
2009	13,3	16,3	67,6	2,8	564
2010	14,5	16,7	64,5	4,3	557
2011	12,1	17,4	67,9	2,5	511
2012	14,4	13,3	69,4	2,8	458
Hommes					
2008	—	38,8	56,4	3,6	165
2009	5,8	31,7	60,8	—	189
2010	5,6	40,8	49,7	3,9	179
2011	5,4	37,5	56,0	—	168
2012	8,9	34,8	54,8	—	135
Femmes					
2008	17,2	9,5	69,8	3,5	367
2009	17,1	8,5	70,9	3,5	375
2010	18,8	5,3	71,4	4,5	378
2011	15,5	7,6	73,8	3,2	343
2012	16,7	4,3	75,5	3,4	323

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.
Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

À l'échelle du Québec et des régions, les femmes comme les hommes obtiennent en plus grand nombre leur diplôme du domaine des sciences sociales et humaines. Ainsi pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue en 2012, la proportion est de 75,5 % chez les femmes et de 54,8 % chez les hommes. Le second domaine d'études en importance au baccalauréat diffère systématiquement selon le sexe dans la région comme à la grandeur du Québec en 2012 : les sciences de la santé chez les femmes (16,7 % c. 8,9 % chez les hommes) et les sciences pures et appliquées chez les hommes (34,8 % c. 4,3 % chez les femmes).

L'université de diplomation[1]

Les nouveaux bacheliers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue obtiennent leur diplôme en 2012 principalement de quatre universités, dont la première est basée sur le territoire de résidence (tableau 9.2.3) : l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (36,0 %), l'Université Laval (19,7 %), l'Université de Montréal (10,3 %) et l'Université de Sherbrooke (9,6 %). Parmi les autres institutions d'enseignement, notons que l'Université du Québec à Montréal décerne les diplômes à 6,1 % des bacheliers de la région.

Tableau 9.2.3

Proportion de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ) et l'université de diplomation, Abitibi-Témiscamingue, 2008-2012

		2008	2009	2010	2011	2012
Université Laval	%	18,4	19,5	15,1	15,9	19,7
Université de Montréal	%	10,3	10,8	11,7	12,7	10,3
École des hautes études commerciales de Montréal	%	1,7	0,9	1,1	1,2	1,5
École Polytechnique de Montréal	%	—	1,2	1,1	1,8	1,7
Université de Sherbrooke	%	9,8	11,5	11,3	9,0	9,6
Université du Québec à Montréal	%	8,5	8,7	6,3	5,9	6,1
Université du Québec à Trois-Rivières	%	3,4	2,3	3,4	3,3	5,2
Université du Québec à Chicoutimi	%	—	—	0,9	1,2	1,5
Université du Québec à Rimouski	%	—	—	—	—	—
Université du Québec en Outaouais	%	3,6	3,0	3,1	2,9	3,7
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	%	34,6	31,9	38,4	38,0	36,0
École de technologie supérieure	%	3,4	2,7	3,4	2,2	1,3
Télé-université	%	—	0,9	1,1	1,4	—
Université McGill	%	2,3	2,3	1,3	2,0	—
Université Concordia	%	1,3	2,8	1,4	1,8	1,1
Université Bishop's	%	—	—	—	—	—
Total	**n**	**532**	**564**	**557**	**511**	**458**

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.
Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

1. Rappelons que les données concernent uniquement les diplômés résidant au Québec au moment de leur dernière inscription en formation générale des jeunes. Aussi, seuls les diplômés d'universités québécoises sont inclus.

10. Science, technologie et innovation

par Christine Lessard, Direction des statistiques économiques

La population diplômée en sciences, technologies, génie et mathématiques (STGM)[1]

En 2011, selon l'*Enquête nationale auprès des ménages*, on compte dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue 7 215 personnes âgées de 25 à 64 ans ayant obtenu leur plus haut certificat, diplôme ou grade en sciences, technologies, génie ou mathématiques (STGM), lesquelles représentent 15,1 % de la population du groupe d'âge détenant un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire. Parmi ces personnes diplômées en STGM, 1 900 ou 26,3 % sont titulaires d'un grade universitaire et représentent 17,2 % de la population régionale du groupe d'âge détenant un grade universitaire[2].

Les diplômés en STGM sont proportionnellement moins nombreux dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue que dans l'ensemble du Québec où ils comptent pour 17,4 % de la population des diplômés du postsecondaire et 22,9 % de celle des titulaires d'un grade universitaire. Comparée à celle de la région, la population québécoise des diplômés en STGM compte d'ailleurs une plus forte proportion de titulaires d'un grade universitaire (46,8 %).

Les femmes représentent environ le cinquième (19,7 %) des personnes diplômées en STGM de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dont 25,8 % de celles qui sont titulaires d'un grade universitaire. Elles sont donc nettement moins nombreuses, en proportion, que parmi les personnes diplômées dans d'autres domaines d'études (55,6 %), notamment celles détenant un grade universitaire (69,5 %). En outre, les femmes sont moins présentes parmi les personnes diplômées en STGM dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue que dans l'ensemble du Québec (25,7 %), notamment lorsqu'il s'agit de titulaires d'un grade universitaire (30,2 %).

Par ailleurs, dans la région, la population diplômée en STGM est plus « jeune » que celle diplômée dans d'autres domaines d'études, au sens où elle compte dans ses rangs une plus grande proportion de personnes âgées de 25 à 44 ans (55,6 % comparativement à 49,2 %). Cette caractéristique s'avère tant chez les titulaires d'un grade universitaire que chez les personnes ayant d'autres certificats ou diplômes. Les diplômés en STGM de la région de l'Abitibi-Témiscamingue se révèlent aussi un peu moins « jeunes » que ceux de l'ensemble du Québec, bien que ce ne soit pas le cas de ceux qui sont titulaires d'un grade universitaire (64,7 % sont âgés de 25 à 44 ans comparativement à 62,5 % de leurs homologues dans l'ensemble du Québec).

1. Nous invitons le lecteur à consulter la note méthodologique à la fin de cette section.
2. Dans les paragraphes qui suivent, les populations en cause sont âgées de 25 à 64 ans, à moins que leur appartenance à autre groupe d'âge ne soit indiquée.

Tableau 10.1

Personnes de 25 à 64 ans ayant obtenu leur plus haut certificat, diplôme ou grade postsecondaire en sciences, technologies, génie ou mathématiques (STGM) ou dans d'autres domaines d'études[1], selon quelques caractéristiques, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2011

	STGM			Autres domaines d'études		
	Total	Titulaires d'un grade universitaire	Titulaires d'autres certificats ou diplômes postsecondaires	Total	Titulaires d'un grade universitaire	Titulaires d'autres certificats ou diplômes postsecondaires
	n					
Abitibi-Témiscamingue	7 215	1 900	5 315	40 595	9 170	31 425
Hommes	5 790	1 410	4 385	18 035	2 795	15 240
Femmes	1 420	490	930	22 555	6 375	16 180
25 à 44 ans	4 010	1 230	2 780	19 960	5 425	14 535
45 à 64 ans	3 205	665	2 545	20 640	3 755	16 890
	%					
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	80,2	74,2	82,5	44,4	30,5	48,5
Femmes	19,7	25,8	17,5	55,6	69,5	51,5
25 à 44 ans	55,6	64,7	52,3	49,2	59,2	46,3
45 à 64 ans	44,4	35,0	47,9	50,8	40,9	53,7
	n					
Ensemble du Québec	498 520	233 275	265 245	2 372 720	785 440	1 587 285
Hommes	370 370	162 815	207 555	1 044 255	310 935	733 320
Femmes	128 150	70 460	57 690	1 328 470	474 500	853 970
25 à 44 ans	288 125	145 870	142 250	1 215 625	448 550	767 070
45 à 64 ans	210 400	87 410	122 990	1 157 105	336 890	820 210
	%					
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	74,3	69,8	78,3	44,0	39,6	46,2
Femmes	25,7	30,2	21,7	56,0	60,4	53,8
25 à 44 ans	57,8	62,5	53,6	51,2	57,1	48,3
45 à 64 ans	42,2	37,5	46,4	48,8	42,9	51,7

1. Les domaines d'études, STGM et autres, sont définis à partir de la Classification des programmes d'enseignement 2011.
Note: Afin d'assurer la confidentialité, tous les chiffres sont arrondis. En conséquence, le total n'égale pas nécessairement la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, compilation spéciale, CO-1479 Tableau 1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Note méthodologique

Les données présentées ci-dessus proviennent de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM), réalisée par Statistique Canada en 2011. Cette enquête, qui a remplacé la version complète du recensement de la population, s'en distingue notamment du fait qu'elle n'était pas obligatoire. Or, les enquêtes à participation volontaire présentent un risque plus élevé de biais que les enquêtes obligatoires, en raison du taux de réponse plus faible qu'elles obtiennent. De fait, au Québec, 71,9 % des ménages ont répondu à l'ENM comparativement à environ 94 % dans le cas du questionnaire complet du recensement de 2006.

Il n'est pas possible de mesurer le biais dû à la non-réponse; en revanche, on peut mesurer l'erreur due à l'échantillonnage pour établir la précision des données d'une enquête. Statistique Canada a diffusé des mesures de précision (des coefficients de variation) pour certaines données sélectionnées de l'ENM. Toutefois, comme l'agence ne fournit pas de mesures de précision dans les tableaux de données qu'elle diffuse sur son site Internet et qu'elle n'en fournit pas davantage dans les tableaux qu'elle produit sur commande, il n'est pas possible de connaître la précision des données qui s'y trouvent et, conséquemment, d'établir si une faible différence entre deux d'entre elles est statistiquement significative.

Les participants à une enquête ne répondent pas toujours à toutes les questions qui leur sont posées. Comme la non-réponse totale, la non-réponse à des questions particulières, appelée non-réponse partielle, est une source de biais potentielle. Pour limiter le risque de biais dû à la non-réponse partielle, on a généralement recours à l'imputation. Il demeure toutefois qu'un taux d'imputation élevé indique un plus grand risque de biais. Dans le cadre de l'ENM, la non-réponse partielle s'est révélée plus importante que dans le cas de la version complète du recensement de 2006, ce qui a nécessité une imputation plus fréquente. Statistique Canada signale qu'au Québec, le taux d'imputation à la question sur le certificat, diplôme ou grade universitaire est de 4,1 %, tandis que celui à la question sur le principal domaine d'études atteint 15,0 %.

À titre d'indicateur de la qualité des données, Statistique Canada a mis au point un taux global de non-réponse (TGN) qui combine la non-réponse totale et la non-réponse partielle. Dans le cadre de l'ENM, l'agence a calculé un TGN pour chaque entité géographique. Celui du Québec est de 22,4 %, tandis que ceux des régions administratives varient de 17,8 % dans la région de Laval à 32,8 % dans celle de l'Abitibi-Témiscamingue. La prudence étant de mise lorsque le TGN excède 25,0 %, il faut aborder avec une certaine réserve les données pour cette région. Signalons qu'il n'y a pas d'indicateur de qualité équivalant au TGN pour les populations définies par d'autres caractéristiques que la géographie, par exemple la population définie par la scolarité.

Références

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). *L'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada : État des connaissances à l'intention des utilisateurs du Québec*, Note d'information, 2 décembre, 13 p.

STATISTIQUE CANADA (2013). Guide de l'utilisateur de l'ENM, Enquête nationale auprès des ménages, *2011*, nº 99-001-X2011001 au catalogue, 25 p.

STATISTIQUE CANADA (2013). Guide de référence sur la scolarité, Enquête nationale auprès des ménages, *2011*, nº 99-001-X2011006 au catalogue, 15 p.

11. Culture et communications

par Gaëtane Dubé, Observatoire de la culture et des communications du Québec

Établissements et activités culturels

La région de l'Abitibi-Témiscamingue dispose, en 2013, de 12 salles de spectacles, plus de 20 institutions muséales[1], 11 librairies et 15 écrans répartis dans 4 cinémas. La région se place au 4e rang provincial quant au nombre d'établissements culturels par 100 000 habitants, soit 74,5. Les trois premiers rangs sont occupés par la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (137,3), la Côte-Nord (95,2) et le Bas-Saint-Laurent (93,7). Plus spécifiquement, l'offre de la région en matière d'établissements culturels par habitant est supérieure à celle déterminée pour l'ensemble du Québec en ce qui concerne le nombre de salles de spectacles par 100 000 habitants (8,1 comparativement à 7,5), d'institutions muséales (14,9 comparativement à 5,4), de librairies (7,4 comparativement à 4,3) et d'écrans de cinéma (10,2 comparativement à 9,1).

Tableau 11.1

Nombre d'établissements culturels de divers types, Abitibi-Témiscamingue, 2012 et 2013

	Établissements		Ratio région/ Québec	Région	Ensemble du Québec
	2012	2013	2013	2013	
	n		%	Nombre d'établissements[1] par 100 000 habitants	
Salles de spectacles	13	12	2,0	8,1	7,5
Institutions muséales[2]	21	22	5,0	14,9	5,4
Bibliothèques publiques autonomes : points de services	16	16	4,4	10,8	4,5
Bibliothèques publiques affiliées : points de services	45	45	6,6	30,5	8,4
Librairies	12	11	3,1	7,4	4,3
Cinémas et ciné-parcs	3	4	4,0	2,7	1,2
Écrans	14	15	2,0	10,2	9,1

1. À l'exception du nombre d'écrans par 100 000 habitants.
2. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'OCCQ.
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 11.1

Nombre d'établissements culturels* par 100 000 habitants, régions administratives et ensemble du Québec, 2013

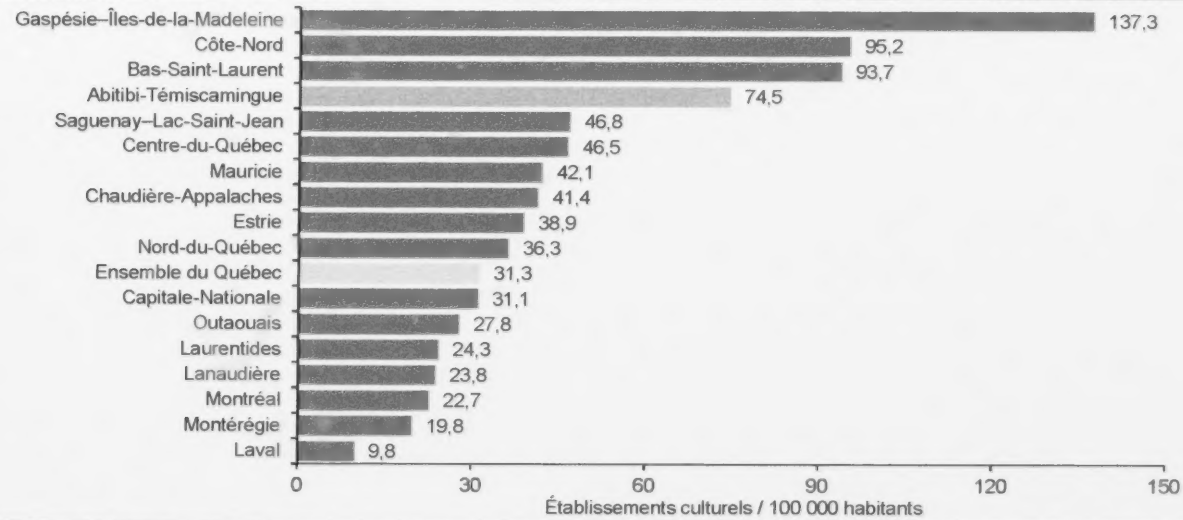

* Incluant les salles de spectacles, les institutions muséales, les points de services de bibliothèques publiques autonomes et de bibliothèques affiliées, les librairies et les cinémas et ciné-parcs.
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

1. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'Observatoire de la culture et des communications.

Les statistiques relatives aux activités culturelles montrent que la fréquentation des spectacles payants en arts de la scène et des institutions muséales est légèrement moindre qu'en 2012. En 2013, 490 entrées par 1 000 habitants sont enregistrées pour les spectacles payants (568 en 2012) et 902 entrées par 1 000 habitants pour les institutions muséales (941 en 2012). Il en va autrement de la fréquentation des cinémas pour laquelle le nombre d'entrées par 1 000 habitants passe de 1 584 à 1 644 au cours de la période.

Tableau 11.2

Statistiques relatives à certaines activités culturelles, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2012 et 2013

	Unité	Volume d'activité	Volume d'activité par 1 000 habitants				Ratio région/Qc (%)
			Abitibi-Témiscamingue		Ensemble du Québec		
		2013	2012	2013	2012	2013	2013
Spectacles payants en arts de la scène							
Représentations	n	253	1,7	1,7	2,2	2,1	1,5
Entrées	n	72 410	568,1	490,1	896,9	818,2	1,1
Assistance des cinémas							
Entrées	n	242 826	1 583,6	1 643,7	2 615,3	2 594,8	1,1
Fréquentation des institutions muséales							
Entrées	n	133 251	941,4	902,0	1 652,4	1 740,4	0,9
Ventes de livres par les librairies							
Ventes de livres neufs	$	4 709 806	39 812,6	31 880,5	54 086,5	54 227,5	1,1

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Concepts et définitions

AIRES PROTÉGÉES

Aire protégée
Une aire protégée est un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées (Source : Loi sur la conservation du patrimoine naturel). Au Québec, ces territoires sont réglementés et gérés en fonction de trente désignations différentes reconnues au Registre des aires protégées.

Réserve de biodiversité
Une réserve de biodiversité est une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité. Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel — une formation physique ou un groupe de telle formation — et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. Les réserves de biodiversité *projetées* sont créées dans le but de mettre en réserve un territoire en lui accordant un statut provisoire de protection. Un plan de conservation est établi et la mise en réserve initiale d'un tel territoire est généralement de quatre ans. Dans ces territoires, sont interdites notamment les activités d'exploitation minière, gazière, pétrolière, forestière, les forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

Refuge biologique
Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs peut désigner des aires forestières à titre de refuges biologiques dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique qu'on peut retrouver à l'intérieur de ces forêts. À cette fin, il délimite et répartit, sur le territoire forestier du domaine de l'État, des refuges biologiques qu'il gère de manière à assurer la pérennité de leur protection. Ces refuges sont définis et indiqués au plan d'affectation des terres prévu par la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1).

Réserve aquatique
Une réserve aquatique est une aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes. Les réserves aquatiques projetées sont créées dans le but de mettre en réserve un territoire en lui accordant un statut provisoire de protection. Un plan de conservation est établi et la mise en réserve initiale d'un tel territoire est généralement de quatre ans. Dans ces territoires, sont interdites notamment les activités d'exploitation minière, gazière, pétrolière, forestière, les forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

Parc national du Québec
Un parc national du Québec est un parc dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive.

COMPTES DES TERRES

Terres
Selon le Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), les terres procurent et délimitent l'espace où les activités économiques et les procédés environnementaux ont lieu et où les actifs environnementaux et économiques sont situés. Dans le contexte du SCEE, les terres incluent les étendues d'eau.

Comptes des terres
Les comptes des terres sont des comptes d'actifs qui enregistrent le stock de terres, en unités de superficie, au début et à la fin d'une période, ainsi que les changements dans le stock au cours de cette période. Dans le cas des comptes des terres du Québec méridional, ce stock est classifié selon la couverture terrestre et est mesuré en hectares.

Couverture terrestre
La couverture terrestre est la couverture physique et biologique observée à la surface de la Terre et inclut les surfaces de végétation naturelle et les surfaces abiotiques (non vivantes). La couverture terrestre peut être une forêt, une étendue d'arbustes, un plan ou un cours d'eau, etc. Elle diffère de l'utilisation des terres, qui reflète les activités entreprises et les arrangements institutionnels mis en place en un lieu donné aux fins de la production économique ou du maintien et de la restauration des fonctions environnementales. Il arrive que les deux concepts se confondent, notamment dans le cas des terres agricoles et des surfaces artificielles.

Stock
Un stock est une quantité finie d'actifs à un temps donné. Un flux renvoie au mouvement et à l'utilisation de matériel, d'eau, d'énergie ou de services. Un flux peut représenter une perte ou un gain de stock.

Surfaces artificielles
Étendues où les surfaces artificielles prédominent (incluant parcs urbains, zones industrielles, dépotoirs, sites d'extraction). Les surfaces artificielles incluent les sites d'extraction où des opérations minières ont lieu en surface, en particulier les fosses à ciel ouvert, les carrières, les gravières, les étendues de « déblais miniers blocailleux », les dépôts transitoires et les aires de résidus miniers.

Terres agricoles
Étendues de plantes herbacées, d'arbustes ou d'arbres cultivés.

Milieux humides boisés
Étendues boisées dont la densité du couvert est d'au moins 10 % dans des zones aquatiques ou inondées où l'eau persiste pendant au moins deux mois par année.

Milieux humides herbacés ou arbustifs
Étendues de plantes herbacées ou d'arbustes dont la densité du couvert est d'au moins 10 % dans des zones aquatiques ou inondées où l'eau persiste pendant au moins deux mois par année et où la densité du couvert forestier est inférieure à 10 %.

Forêts de conifères à couvert fermé
Étendues boisées dont la densité du couvert est supérieure à 40 % et où les conifères occupent au moins 75 % de la surface terrière.

Forêts de feuillus à couvert fermé
Étendues boisées dont la densité du couvert est supérieure à 40 % et où les arbres feuillus occupent au moins 75 % de la surface terrière. Les forêts de feuillus à couvert fermé incluent les étendues qui servent à l'acériculture.

Forêts mixtes à couvert fermé
Étendues boisées dont la densité du couvert est supérieure à 40 % et où aucun des deux grands types d'arbres n'occupe 75 % ou plus de la surface terrière.

Forêts à couvert ouvert
Étendues boisées dont la densité du couvert varie de 10 % à 40 %.

DÉMOGRAPHIE

Âge médian
Âge qui sépare la population en deux groupes d'effectifs égaux.

Taux d'accroissement annuel moyen
Variation annuelle moyenne de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée rapportée à la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

CONDITIONS DE VIE

Mesure du faible revenu
Mesure dont le seuil représente 50 % du revenu médian québécois après impôt des familles (incluant les personnes hors famille), préalablement ajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille à l'aide d'une échelle d'équivalence. Ainsi, une famille est considérée comme à faible revenu lorsque son revenu ajusté est inférieur à ce seuil.

Taux de faible revenu des familles
Il correspond au nombre de familles à faible revenu divisé par le nombre total de familles.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômeur
Personne disponible pour travailler, qui est sans emploi et qui se cherche activement un emploi.

Emploi
Ensemble des personnes ayant effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'obtenir un bénéfice ainsi que celles absentes de leur travail, mais qui maintiennent un lien d'emploi. Ce terme regroupe les employés, les travailleurs autonomes ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés.

Population active
Population civile de 15 ans et plus, hors institution et hors réserve, en emploi ou en chômage.

Taux d'activité
Nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux d'emploi
Nombre de personnes occupées (en emploi) exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux de chômage
Nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active.

Taux de travailleurs
Nombre de travailleurs exprimé en pourcentage du nombre de particuliers de 25-64 ans ayant produit une déclaration de revenus à Revenu Québec.

Travailleur
Particulier âgé entre 25 et 64 ans ayant des revenus d'emploi ou d'entreprise comme principale source de revenu et résidant dans un territoire donné.

COMPTES ÉCONOMIQUES

Base économique
Pour classer une industrie comme base économique, on calcule le quotient de localisation. Si le quotient de localisation normalisé d'une industrie est plus grand que 0 dans une région, cette industrie sera considérée comme base économique de cette région. Les bases économiques sont en fait les activités qui expliquent la croissance ou le déclin d'un territoire. Elles permettent de mieux définir la personnalité économique particulière ou encore la structure d'un territoire. À long terme, au cours du temps, les bases économiques d'un territoire peuvent se modifier.

Produit intérieur brut
Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'une région au cours d'une période donnée, sans égard au caractère étranger ou non de la propriété des facteurs de production. Le PIB aux prix de base correspond au PIB calculé aux prix du marché, moins les prélèvements fiscaux applicables aux produits, plus les subventions à la consommation.

Quotient de localisation
Le quotient de localisation est défini comme la fraction de la valeur ajoutée d'une industrie qui est produite dans une région donnée, sur la fraction du PIB du Québec produit dans la même région. Si ce rapport est supérieur à 1, cette industrie contribue proportionnellement plus au PIB de la région qu'à celui du Québec.

Revenu disponible
Somme de tous les revenus reçus par les ménages résidant dans un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, le revenu disponible se compose du revenu primaire, des transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux ISBLSM (les dons), ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale.

Revenu disponible par habitant
Il correspond au revenu disponible des ménages d'un territoire donné divisé par la population totale.

Revenu primaire
Les revenus primaires sont les revenus qui échoient aux ménages du fait de leur participation aux processus de production, ou parce qu'ils possèdent les actifs nécessaires pour la production. Les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, du revenu mixte net et du revenu net de la propriété. Les revenus primaires ne comprennent pas les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale, ni les prestations versées à partir de ces régimes, les impôts courants sur le revenu, sur le patrimoine, etc., ni les autres transferts courants.

Rémunération des salariés
Elle se définit comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser par une entreprise à un salarié pour le travail effectué par celui-ci durant la période comptable. La rémunération des salariés est enregistrée sur la base des droits et obligations; elle est donc mesurée par la valeur de la rémunération en espèces ou en nature qu'un salarié est en droit de recevoir de la part de son employeur, pour le travail effectué au cours de la période concernée, que la rémunération soit payée à l'avance, au moment où le travail est effectué, ou après. Plus précisément, sont considérés dans la rémunération des salariés, les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les primes de rendement, les honoraires des directeurs et les allocations pour vacances et congés de maladie, ainsi que le solde et les indemnités militaires.

Revenu mixte net
Il correspond au revenu que les entreprises non constituées en société tirent de la production de biens et de services. On l'appelle revenu mixte parce qu'il inclut à la fois le revenu imputé au facteur capital de la production, ainsi que le revenu imputé au facteur travail de la production (rémunération du travail effectué par le ou les propriétaires). Le revenu mixte net correspond au revenu mixte brut moins la consommation de capital fixe.

Revenu net de la propriété
Cette catégorie de revenu correspond essentiellement aux revenus de placement, lesquels comprennent les dividendes, les intérêts sur les obligations canadiennes, de même que les intérêts sur les dépôts en banque ou en société de fiducie. Les gains en capital sont exclus.

Transferts courants des administrations publiques aux ménages
Paiements tels que les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, les pensions de sécurité de la vieillesse, les prestations de bien-être social, les bourses d'études et les subventions de recherche, les prestations d'indemnisation des accidents de travail, les subventions aux peuples autochtones, les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et les allocations aux anciens combattants.

Transferts courants des non-résidents aux ménages
Pensions payées par des administrations publiques étrangères à des résidents canadiens plus les versements faits par des non-résidents à des résidents canadiens.

Transferts courants des ISBLSM aux ménages
Transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ménages des ISBLSM.

Transferts courants des ménages aux non-résidents
Versements par des résidents canadiens à des non-résidents et retenues d'impôt à la source versées à l'étranger.

Transferts courants aux ISBLSM
Ils consistent en des transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ISBLSM, sous forme de cotisations, de souscriptions, de dons volontaires, etc. Ces transferts sont destinés à couvrir les coûts de la production non marchande des institutions sans but lucratif au service des ménages, ou à fournir les fonds permettant de financer les transferts courants aux ménages résidents ou non résidents, sous forme de prestations d'assistance sociale.

Transferts courants des ménages aux administrations publiques
Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

PERMIS DE BÂTIR

Permis de bâtir
Délivrés par les municipalités, les permis de bâtir octroient le droit de construire ou de rénover. Les permis sont délivrés pour des travaux de construction de nouveaux bâtiments, de transformation de logement (gain ou perte d'unités de logement), d'addition, c'est-à-dire d'ajout structurel à un bâtiment existant (garage, piscine, abri, etc.) et de rénovations qui améliorent ou modifient une structure ou un bâtiment existant (fondation, transformation de vocation du bâtiment, chauffage, ascenseurs, etc.). Les travaux de réparation (peinture, réfection de plancher, de toiture, etc.) pour lesquels aucun permis n'est requis et les travaux de génie (barrages, routes, oléoducs, etc.) ne sont pas inclus dans la valeur des permis de bâtir. Également, les permis de bâtir ne nous renseignent pas sur la durée de construction ni sur le moment où le droit de construire sera exercé.

Construction résidentielle
Elle comprend tout bâtiment destiné à l'occupation privée sur une base permanente ou non. Les logements sont regroupés sous les types suivants : logements unifamiliaux, mobiles, chalets, jumelés, en rangée et appartements.

Construction industrielle
Elle comprend tout bâtiment destiné à la fabrication ou à la transformation de produits, au transport, aux communications et aux autres services d'utilité publique, à l'agriculture, à la sylviculture ainsi qu'à l'exploitation minière.

Construction commerciale
Il s'agit de tout bâtiment destiné à abriter des activités se rattachant au secteur tertiaire. Par exemple : magasins, entrepôts, garages, immeubles de bureaux, théâtres, hôtels, salons funéraires, salons de beauté.

Construction institutionnelle
Elle comprend les dépenses faites par les collectivités et les administrations publiques pour la construction d'immeubles ou de bâtiments; par exemple, écoles, universités, hôpitaux, cliniques, églises, résidences pour personnes âgées.

Nombre d'unités de logement
Il correspond au nombre de logements indépendants créés lors d'une construction ou d'une transformation de logements. Il ne faut pas confondre avec le nombre de structures ou de bâtiments, ainsi, un immeuble à logements contient plusieurs unités de logement. Il faut éviter de mettre en relation le nombre d'unités de logement avec la valeur des permis de bâtir des constructions résidentielles, car cette dernière inclut des transformations avec pertes d'unités de logement, les additions et les rénovations qui n'ont aucun impact sur le nombre d'unités de logement.

MINES

Investissement minier
L'investissement minier concerne l'ensemble des travaux liés à l'exploration et la mise en valeur d'un dépôt minéral et les travaux d'aménagement du complexe minier nécessaire à sa mise en production. Il inclut aussi l'immobilisation (construction non résidentielle et acquisition d'équipement et de machinerie) et les réparations pour les compagnies productrices.

Production minérale
La production minérale concerne les minéraux métalliques, les minéraux industriels et les matériaux de construction. Dans les minéraux métalliques, on regroupe les métaux précieux (or, argent, platine, etc.), les métaux usuels (cuivre, zinc, nickel, fer, plomb, etc.) et autres métaux (niobium, cobalt cadmium, antimoine, sélénium tellure, etc.). On retrouve ensuite le groupe des minéraux industriels (chrysotile, graphite, scorie de titane, mica, tourbe, sel, etc.) comprenant aussi le soufre produit par des fonderies et affineries. Le dernier groupe est celui des matériaux de construction (sable et gravier, pierre, brique, ciment, etc.).

Effectif minier
Le nombre d'emplois et les salaires moyens du secteur minier portent sur les employés des mines, carrières, sablières, compagnies de forage carottier et usines de première transformation des métaux et minéraux actives au Québec. Les données d'emploi des entreprises de forage carottier ne sont toutefois pas régionalisées. Les données d'emploi concernent tous les employés d'un établissement minier incluant le personnel d'administration. Ces données n'incluent pas les employés des compagnies d'exploration ni ceux des mines en développement n'ayant déclaré aucune livraison au cours de l'année 2014. Le nombre d'emplois est estimé en fonction des heures payées déclarées par chacun des répondants. Pour des raisons statistiques, chaque emploi équivaut à un employé à temps plein, dont les heures payées déclarées se situent entre 40 h et 60 h par semaine. En raison des arrondissements, certains emplois peuvent cependant correspondre à moins de 40 h/semaine.

SANTÉ

Médecin omnipraticien
Les omnipraticiens sont des médecins inscrits au tableau du Collège des médecins du Québec qui ont terminé leur formation de base et obtenu leur permis d'exercice après deux années de résidence en médecine familiale (RAMQ, 2004). Dans les statistiques présentées, seuls les médecins ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.

Médecin spécialiste
Les spécialistes sont des médecins qui ont terminé au moins quatre années de résidence

et qui sont inscrits au tableau du Collège des médecins du Québec comme spécialistes certifiés. Lorsqu'un médecin compte plus d'une spécialité, seule est retenue celle qui constitue son principal champ d'activité au 31 décembre de l'année de publication des statistiques annuelles (RAMQ, 2004). Dans les statistiques présentées, seuls les médecins ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.

Infirmière

L'infirmière détient un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers (DEC) d'une durée de trois ans et un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou est en attente de le recevoir.

Infirmière clinicienne ou praticienne

L'infirmière clinicienne détient un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant trois certificats admissibles, dont au moins deux certificats reconnus en soins infirmiers. L'infirmière praticienne détient un diplôme de deuxième cycle donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et les attestations de formation prescrites par la réglementation ainsi qu'un certificat de spécialiste de l'OIIQ. Les infirmières cliniciennes et les infirmières praticiennes doivent détenir également un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou être en attente de le recevoir.

Infirmière auxiliaire

L'infirmière auxiliaire détient le diplôme d'études professionnelles (DEP) décerné pour avoir réussi le programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) et un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Préposée aux bénéficiaires

La préposée aux bénéficiaires détient un diplôme d'études professionnelles ou une attestation d'études collégiales en assistance à la personne en établissement de santé ou autre formation appropriée.

ÉDUCATION

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC ET AEC)

Mesure, pour un territoire donné, le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial, à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial sont à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC, et dans un établissement d'enseignement collégial du territoire considéré. Le taux de diplomation est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial, soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition. Seule la première sanction des études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. L'indicateur concerne les étudiants de l'ensemble du réseau collégial, soit le réseau public, le réseau privé subventionné et les écoles gouvernementales.

Diplôme d'études collégiales (DEC)

Les programmes d'études conduisant au DEC sont de formation préuniversitaire d'une durée de deux ans ou de formation technique d'une durée de trois ans. Les DEC de formation préuniversitaire ont comme objectif de préparer les étudiants à des études universitaires. Les DEC de formation technique visent l'acquisition de compétences en vue d'intégrer le marché du travail. Toutefois, ils peuvent aussi donner accès à l'université, à la condition que soient respectées certaines exigences liées au programme d'études universitaires choisi. Tous les programmes de DEC ont une composante de formation générale (entre autres en langue d'enseignement et littérature, langue seconde, philosophie ou humanités, éducation physique) en plus de la formation spécifique du programme. Le diplôme d'études collégiales (DEC) est décerné par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la suite d'une recommandation des collèges

Attestation d'études collégiales (AEC)

Les programmes d'études conduisant à l'AEC sont de formation technique de courte durée variant entre 250 et 2 000 heures. Liés à un DEC de référence, les programmes d'études menant à l'AEC sont élaborés par les collèges et conduisent à une sanction d'établissement. Les programmes d'AEC s'adressent exclusivement à une clientèle adulte. La formation spécifique des programmes d'AEC permet une réponse rapide et adaptée aux divers besoins du marché du travail.

Cheminement en accueil ou en transition au collégial

Ce cheminement, d'une durée d'un à trois trimestres, offre à l'étudiant une formation adaptée en vue d'intégrer ou de compléter un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). Comme pour les programmes de DEC, la formation reçue dans un cheminement en accueil ou en transition comprend des activités de formation générale et, possiblement, de formation spécifique.

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Les programmes de formation menant au DEP sont offerts dans les établissements d'enseignement secondaire. Ils sont d'une durée variant de 600 à 1 800 heures étalées sur un an ou deux. Les DEP sanctionnent l'acquisition de diverses compétences nécessaires à l'exercice de métiers. Le diplôme d'études professionnelles (DEP) est décerné par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Salles de spectacles

Salle ou lieu où ont été présentés des spectacles payants en arts de la scène, selon l'Enquête sur la fréquentation des spectacles de l'Institut de la statistique du Québec.

Institutions muséales

Elles regroupent les musées, les centres d'exposition et les lieux d'interprétation.

Points de services d'une bibliothèque publique autonome

Point de services d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de 5 000 habitants et plus ou d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui n'est pas affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques (Réseau BIBLIO).

Bibliothèque publique affiliée

Bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui est affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques (Réseau BIBLIO).

Spectacle payant en arts de la scène

Représentation payante d'un spectacle de théâtre, de danse, de musique, de chanson ou de variétés, en excluant les représentations privées, les représentations de spectacles amateurs ainsi que les représentations données dans les locaux d'écoles primaires ou secondaires pour les élèves de ces écoles. Les représentations où le droit d'entrée prend la forme d'un passeport ou d'un macaron valide pour l'ensemble d'un festival sont également exclues.

Coup d'oeil sur l'Abitibi-Témiscamingue

Superficie en terre ferme (2013) : 57 349 km²
Population (2014ᵖ) : 147 868 habitants
Densité de population : 2,6 hab./km²

Principales municipalités et population (2014ᵖ) :

- Rouyn-Noranda 41 926 habitants
- Val-d'Or 32 751 habitants
- Amos 12 809 habitants

Principales bases économiques de la région :

- Extraction minière et activités de soutien
- Foresterie et exploitation forestière
- Fabrication de produits en bois
- Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie

Tableau comparatif des régions administratives du Québec et des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue

	Population au 1er juillet		Taux de chômage	Taux de travailleurs de 25 à 64 ans[2]	PIB par habitant		Revenu disponible par habitant[2]		Taux de faible revenu des familles[2]
	2014ᵖ	TAAM[1] 2011-2014	2014ᵖ	2013ᵖ	2013ᵉ	Var. 13/12	2013ᵖ	Var. 13/12	2012
	n	pour 1 000	%	%	$/hab.	%	$/hab.	%	%
Bas-Saint-Laurent	200 292	– 1,5	9,0	72,8	32 985	1,4	23 497	2,3	5,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	277 786	0,6	9,9	73,6	36 819	– 2,7	25 069	1,2	5,0
Capitale-Nationale	731 838	9,7	5,5	78,9	46 938	1,0	27 954	1,4	4,9
Mauricie	266 794	1,5	8,6	70,2	31 575	0,7	23 474	1,2	7,8
Estrie	320 008	6,8	6,8	74,1	33 580	0,4	24 673	1,7	7,5
Montréal	1 988 24	12,4	9,8	74,2	59 202	0,7	26 984	– 0,3	15,1
Outaouais	383 182	8,2	7,4	75,8	31 414	0,1	26 915	2,3	7,9
Abitibi-Témiscamingue	**147 868**	**2,7**	**7,2**	**76,6**	**47 050**	**0,5**	**27 997**	**0,8**	**5,8**
Témiscamingue	16 271	– 0,2	..	73,8	..	..	24 716	0,8	8,1
Rouyn-Noranda	41 926	3,9	..	78,0	..	..	29 262	1,0	4,5
Abitibi-Ouest	20 957	– 2,8	..	73,2	..	..	25 308	1,2	5,8
Abitibi	24 895	4,6	..	77,7	..	..	28 144	2,5	5,1
La Vallée-de-l'Or	43 819	4,1	..	77,2	..	..	29 221	– 0,6	6,6
Côte-Nord	94 906	– 2,7	8,8[3]	76,4	76 807	– 3,0	28 890	0,4	7,5
Nord-du-Québec	44 256	9,4	8,8[3]	81,3	77 773	3,6	25 895	1,2	14,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	92 472	– 7,1	16,4	64,5	28 616	1,1	23 136	1,6	7,5
Chaudière-Appalaches	419 755	4,3	5,3	78,9	36 647	1,9	25 868	1,1	3,9
Laval	420 870	11,9	7,1	79,6	32 743	– 0,2	27 301	1,4	7,5
Lanaudière	492 234	10,5	7,8	76,6	24 381	– 0,7	26 189	1,4	6,7
Laurentides	586 051	11,2	7,1	76,6	31 348	1,0	27 484	0,7	6,5
Montérégie	1 508 127	8,6	6,5	78,6	33 756	– 0,3	28 115	1,0	6,8
Centre-du-Québec	239 990	5,3	6,9	75,0	36 298	– 0,7	24 029	0,8	6,7
Ensemble du Québec	**8 214 672**	**8,5**	**7,6**	**76,2**	**41 322**	**0,4**	**26 774**	**0,9**	**8,3**

1. TAAM : taux d'accroissement annuel moyen, calculé par rapport à la population moyenne de la période. Les estimations actuellement disponibles pour les années 2011 à 2014 ne sont pas définitives. Elles feront l'objet d'une révision à la suite du recensement de 2016. Une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution de la population des régions au cours de cette période. Voir l'encadré de la page 9. Selon la dénomination et le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 1er juillet 2014.
2. Selon la dénomination et le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 31 décembre 2013.
3. Donnée se rapportant aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui pour le Québec de demain

Abitibi-Témiscamingue

Superficie en terre ferme (2013)	57 349 km²
Population totale (2014[r])	147 868 hab.
Densité de population	2,6 hab./km²
Part de la superficie en aires protégées (2014)	7,1 %
PIB aux prix de base (2013[p])	6 950,8 M$
PIB aux prix de base par habitant (2013[p])	47 050 $
Revenu disponible par habitant (2013)	27 997 $
Emplois (2014)	74,7 k
Taux d'activité (2014)	67,0 %
Taux d'emploi (2014)	62,1 %
Taux de chômage (2014)	7,2 %
Taux de faible revenu des familles (2012)	5,8 %
Nombre de médecins pour 1000 habitants (2013)	2,46
Taux de diplomation aux études collégiales (cohorte inscrite en 2008)	61,7 %

Institut de la statistique Québec